

la Révolution prolétarienne

REVUE BIMENSUELLE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

DANS CE NUMÉRO :

**Les travailleurs ont conquis le droit
de « grève sur le tas »**

par C. DELSOL



LE MOUVEMENT GRÉVISTE ET SES VICTOIRES

par Adrienne MONTÉGUDET, L. BORGNIET, Jean LEUNOIS
Marius DURAND



**Le Front Populaire n'a rien changé
au Maroc**

par J. PÉRA

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois 10 fr.
Six mois 20 »
Un an 40 »

EXTERIEUR

Trois mois 13 fr.
Six mois 26 »
Un an 50 »

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la Rédaction et l'Adminis-
tration à la *Révolution Prolétarienne*
54, rue du Château-d'Eau, Paris-10^e

PERMANENCE :

Tous les soirs, de 18 à 19 heures

Téléph. : BOTzaris 21-02

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS

notre compte chèques postaux :
Révolution Prolétarienne 734-99 Paris

SOMMAIRE DU N° 227

(10-25 juillet 1936)

Les travailleurs ont conquis le droit de
« grève sur le tas » C. DELSOL.
Deux premières leçons M. CHAMBELLAND.

Le mouvement gréviste et ses victoires

Les grèves marseillaises A. MONTÉGUDET.
Le mouvement des grèves à Reims L. BORGNIET.
Les événements d'Afrique du Nord Jean LEUNOIS.
Les grèves à Philippeville Marius DURAND.
Le Front populaire n'a rien changé au Maroc. J. PÉRA.
Le discours de Spaak.
Francisco Ascaso est mort Ida METT.
Lazarévitch est libre !

Notes d'économie et de politique

Libérez Dantzig ! — L'Autriche se libère de
Mussolini. — Tous patriotes ! R. LOUZON.

La vérité sur l'U.R.S.S.

La consécration des Soviëts comme conseils
municipaux M. YVON.
Le contrat collectif des cimentiers

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

*De faire prédominer dans les syn-
dicats l'esprit de classe sur l'esprit
de tendance, de secte ou de parti,
afin de réaliser le maximum d'ac-
tion contre le patronat et contre
l'Etat ;*

*De participer à l'œuvre d'éduca-
tion syndicale en procédant à l'exa-
men des problèmes pratiques et
théoriques posés devant le mouve-
ment ouvrier, et en préconisant la
formation de Cercles d'études syn-
dicales ;*

*De maintenir vivant le précepte
de la Première Internationale,
d'après lequel l'émancipation des
travailleurs ne sera l'œuvre que des
travailleurs eux-mêmes.*

Collection de la « *Révolution Prolétarienne* »

PRÉCIS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

par J. F. HORRABIN
traduit de l'anglais par J. PÉRA
(45 CARTES)

Prix : 9 francs QUATRIÈME MILLE

DEUX ANS D'INDOCHINE

UN FLEUVE DE SANG

UNE BROCHURE

Prix : UN franc

Expédiés franco contre un mandat en-
voyé à notre compte de chèques postaux :
Révolution Prolétarienne, 54, rue du Châ-
teau-d'Eau, Paris-10^e (Compte n° 734-99
Paris).

Les travailleurs ont conquis le droit de « grève sur le tas »

Le texte ci-dessous a été remis au « Peuple » pour insertion. Soumis au Bureau Confédéral, celui-ci s'est prononcé contre la publication. Il ne faut pas que les syndicalistes connaissent un point de vue différent de celui des Grands Chefs.

La grève telle qu'elle était pratiquée jusqu'au mois de mai ne donnait plus les résultats espérés. Le patronat avait trouvé moyen d'émousser notre arme; il fallait la modifier. Les travailleurs métallurgistes y ont réussi; ils ont lancé l'occupation des usines, qui n'est pas autre chose que la grève sur le tas. Les premiers succès ont stimulé les salariés de toutes les industries. La grève sur le tas, au bureau, au magasin, à l'atelier, s'est propagée dans tout le pays avec une grande rapidité. Le succès a été obtenu dans toutes les grèves. Du coup, la classe ouvrière a repris confiance.

Avec la nouvelle tactique, fini le maintien au travail des inconscients, finies les luttes à la porte de l'usine. Jamais on n'avait vu une forme de grève aussi calme.

Ce raz de marée de grèves, a surpris les congrégations économiques, leurs moyens de défense ont été annihilés par la vigueur de l'attaque. Elles ont dû céder dans toutes les industries. Les salaires arrachés par la lutte n'ont fait que rétablir la situation des travailleurs de 1933.

Le gouvernement de Sarraut d'abord, puis celui de Blum, placés devant les événements les ont subis. Ils ne pouvaient faire autrement.

Aujourd'hui, voilà que cette nouvelle tactique de la grève sur le tas est proclamée illégale et qu'on veut l'interdire. Nous devons dire halte-là! Les syndicats la doivent défendre avec acharnement.

Certes, cette vigoureuse action du prolétariat sur le terrain économique a fait agir le gouvernement, il a travaillé d'arrache-pied pour faire inscrire dans la loi les quatre points importants des revendications formulées : contrat collectif, délégués d'atelier, congés payés, ainsi que la semaine de quarante heures. Les trois premiers points n'étaient pas inscrits dans le programme du Rassemblement populaire.

Le gouvernement Blum a ainsi bien servi les intérêts des travailleurs. Mais j'insiste, ce grand travail a été fait sous la poussée des salariés en lutte.

C'était trop beau. Le Sénat veut mettre un terme à la neutralité manifestée par le gouvernement.

Les congrégations économiques préparent leur contre-offensive; elles ont fait pression sur les fossiles du Sénat.

Un des chefs du parti radical-socialiste, au Sénat, M. Bienvenu-Martin, a été chargé de l'opération en interpellant le gouvernement :

« Je demande à M. le Ministre si nous sommes bien d'accord et si le gouvernement tolérera de nouvelles occupations d'usines et de fermes. »

Voici la réponse du Ministre socialiste :

« Je répète que le gouvernement est résolu à assurer l'ordre public et si demain des occupations de magasins, de bureaux, d'usines, de fermes étaient tentées, le gouvernement, par tous les moyens appropriés, entend y mettre un terme. »

La grève d'hier fut longtemps proclamée illégale elle aussi ! Elle fut un fait longtemps avant d'être inscrite dans la loi. S'il le faut, il en sera de même de la nouvelle forme de grève.

La C. G. T. doit protester énergiquement. Quand les travailleurs entrent dans la lutte il leur faut prendre les précautions indispensables pour s'assurer le succès. Le prolétariat organisé économiquement doit se dresser unanimement pour défendre le droit de grève, avec les moyens appropriés pour vaincre.

A la pression bourgeoise doit faire contre-poids la pression ouvrière.

On nous dit que Salengro, acculé, a dû faire cette concession pour éviter que le gouvernement ne soit renversé. Nous ne souhaitons pas la chute du ministère Blum. L'interprétation faite par Salengro au groupe parlementaire socialiste atténue sa réponse à M. Bienvenu-Martin. Mais il en est pas moins vrai que la grève par l'occupation des locaux est considérée illégale. Le principe de la grève sur le tas est battu en brèche.

Le gouvernement Blum connaît bien l'état d'esprit des vieux fossiles du Sénat, il n'a rien fait pour les réduire au silence. Il y a quelques années, le parti socialiste mena une vigoureuse campagne dans le pays pour la dissolution du Sénat. Pourquoi l'a-t-on abandonnée ? Les journaux du Front populaire auraient dû déclarer que si le Sénat s'opposait à la Chambre, les 385 députés du Front populaire démissionneraient et mèneraient leur campagne électorale avec le mot d'ordre : dissolution du Sénat. Il est certain que si cette action avait été faite, le Sénat serait moins docile aux ordres du patronat et respecterait davantage la volonté du pays qui veut que « ça change ».

Gare aux concessions.

La grande manifestation du Rassemblement populaire du 14 Juillet devait avoir lieu aux Champs-Élysées. Devant la protestation de la bourgeoisie, le gouvernement recule, et la manifestation s'est déroulée dans les quartiers ouvriers.

Les « Croix de Feu » et « Royalistes » qui ont assommé la police à coups de siphons, de carafes et de chaises ont passé en correctionnelle. Ils ont été condamnés à des peines légères et ont obtenu le sursis.

Les ouvriers ont été naguère condamnés à des années de prison sans sursis pour bien moins que cela.

Un mois est écoulé depuis la formation du

ministère Blum que celui-ci commence à faire des concessions à la réaction, de concession en concession, il prendra la route suivie par les ministères sociaux-démocrates d'Allemagne, d'Autriche et d'Espagne. Cette route conduit les masses déçues au fascisme.

Nous n'en sommes pas là, j'espère.

Syndicalistes, nous avons pour devoir de nous élever contre les erreurs commises. Nous devons faire entendre notre voix.

Le syndicalisme doit répondre aux aspirations du prolétariat. Il doit résolument se dresser pour défendre les intérêts des travailleurs et préparer leur émancipation. Il ne doit pas décevoir les 4 millions de syndiqués qui sont venus à lui par le chemin de la grève sur le tas.

C. DELSOL.

Deux premières leçons

Parmi les leçons à tirer du mouvement d'occupation des usines, il en est au moins deux qu'il est nécessaire de mettre tout de suite en relief.

✱

La première est du domaine de l'organisation.

Elle vise particulièrement la région parisienne.

Mais je ne suis pas sûr qu'elle ne concerne pas également la province.

En tout cas, à Paris et dans sa banlieue, on a dû enregistrer l'insuffisance de nos syndicats de l'industrie privée au point de vue de l'organisation.

Un syndicat par corporation pour toute la région parisienne, c'est un organisme qui embrasse trop et qui étreint mal.

En particulier, les militants des Comités locaux de propagande et d'action syndicales l'ont fort bien senti.

Statutairement chargés d'une pure besogne de liaison et de propagande, ils ont dû faire face par leurs propres moyens aux mouvements de grève de leur localité parce que la plupart des organisations corporatives étaient incapables de s'en occuper.

Ils ont dû établir des cahiers de revendications, négocier avec les patrons, signer des contrats, faire élire les délégués d'atelier et créer des sections syndicales — tout cela sans le concours des syndicats intéressés.

A tous les appels adressés à la Bourse du travail, où il fallait faire la queue parfois pendant quelques heures pour accéder au bureau de l'organisation, il était invariablement répondu : « Impossible de vous envoyer quelqu'un ! Nous sommes débordés ! »

Secrétaire adjoint de mon Comité local, j'ai eu à signer des accords provisoires dans la métallurgie, les conserves, le textile et l'industrie chimique...

Personne ne peut contester que les syndicats corporatifs aient été littéralement « débordés ».

Quel remède ?

A mon humble avis, il faudrait décentraliser l'organisation parisienne.

Dans chaque localité de la banlieue ouvrière, dans chaque arrondissement prolétarien de la capitale, je verrais très bien une succursale de la grande Bourse du travail où l'Union des Syndicats d'accord avec les Syndicats plus particulièrement intéressés, déléguerait un ou plusieurs militants

dont la tâche principale serait d'assurer la liaison entre les syndiqués des diverses entreprises et leurs organisations corporatives.

Il m'est parfois arrivé, avant le mouvement de Juin, de douter de l'utilité des Comités locaux.

Juste après l'échec du 1^{er} mai, le mouvement d'occupation des usines est venu démontrer que les Comités locaux avaient, au contraire, une grande besogne à accomplir.

Aux syndicats de leur en donner les moyens, maintenant qu'ils deviennent de vrais syndicats, maintenant qu'ils réunissent la grande majorité des ouvriers des diverses corporations de l'industrie privée.

Ils ne maintiendront l'organisation dans la petite et dans la moyenne usine qu'avec la création aux points stratégiques de la formidable région industrielle que constituent Paris et sa banlieue, d'organismes techniquement capables d'assurer le contact permanent avec les nouveaux syndiqués, de les conseiller, de les conserver.

✱

Le second enseignement à retenir est du domaine de l'orientation.

J'ai été de ceux qui ont déploré, au lendemain de la signature des accords Matignon, l'inexistence d'une stratégie confédérale. Les accords Matignon représentaient une grande victoire sociale de la classe ouvrière tout entière. Cette victoire d'ensemble a failli être compromise par la continuation et même le déclenchement de certains mouvements particuliers après la signature des accords du 7 juin.

Je n'en suis que plus à mon aise pour regretter que le bureau confédéral se soit en quelque sorte associé aux déclarations du citoyen Salengro, ministre de l'Intérieur, à propos de l'occupation des usines.

On a paru ainsi condamner la seule méthode d'action qui ait donné des résultats.

Déjà, il eût fallu, à mon avis, regretter les paroles du citoyen Blum à propos de la soi-disant « illégalité » de l'occupation. C'est en effet de cette prétendue « illégalité » que sont partis les sénateurs pour arracher à Salengro ses promesses de répression.

Ceux des militants à qui j'ai pu formuler ces critiques m'ont répondu qu'il y allait de la vie du gouvernement de Front populaire, qu'il avait fallu donner des assurances sous peine d'être renversé par le Sénat.

Possible !

Mais c'était, à mon sens tout au moins, le moment de démontrer que le domaine politique est une chose et que le domaine syndical en est une autre.

Les circonstances parlementaires imposaient au gouvernement de Front populaire une sorte de dé-saveu du mouvement revendicatif. Il appartenait à la C.G.T. de réserver très nettement la méthode qui avait fait la force essentielle de ce mouvement.

Il appartenait à la C.G.T. de démontrer l'indépendance du mouvement syndical, même envers l'actuel gouvernement.

Elle ne l'a pas fait, et nous devons le regretter. Depuis Toulouse, sous ce rapport, il a passé beaucoup d'eau sous les ponts de la Seine...

Ce que la C.G.T. n'a pas fait, les syndicats — qui ont maintenant la sensation d'avoir été condamnés par ceux qu'ils ont hissés au pouvoir — le feront certainement eux-mêmes.

M. CHAMBELLAND.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE ET SES VICTOIRES

EN PROVINCE

Les grèves marseillaises

(SUITE)

LA GRÈVE DES INSCRITS

Elle a éclaté le lundi-soir 22 juin après une entrevue sans résultats entre les délégués du syndicat et l'Inscription maritime.

Les mugissements prolongés des sirènes ont annoncé aux Marseillais que les matelots et les agents du service général à bord prenaient possession de leurs bateaux. En même temps des officiers étaient invités à quitter le bord en emportant tout ce qui leur appartenait en propre.

Lorsqu'un paquebot entrant au port était signalé les sirènes hurlaient assez haut et suffisamment longtemps pour intriguer l'équipage et le faire se précipiter aux renseignements sitôt le bateau amarré.

Le déchargement des bagages des voyageurs, des sacs postaux et des denrées périssables s'opérait par les soins du Comité de grève, puis les équipes de surveillance étaient désignées et l'occupation commençait.

La vie de l'équipage à bord

Nos camarades terriens imaginent mal ce qu'est la vie des salariés dans la marine marchande. On sait en gros que les chauffeurs supportent des températures impossibles dans les salles de chauffe, que les matelots lavent le pont et les garçons servent à table. Mais on ignore généralement que les salaires sont si bas, la vie si mauvaise à bord que tous : matelots, garçons, chauffeurs recherchent les heures supplémentaires à la fois pour arriver à un salaire normal et pour tuer le vide des loisirs.

Où passer le temps libre ? Dormir dans « les trous à hommes » mal ventilés, aux couchettes superposées, aux lits sans draps la plupart du temps ?

La machine proche anime le lieu d'une perpétuelle vibration à moins que les odeurs de la cuisine voisine ne l'empuantissent.

La chaleur est souvent insupportable. Pas de pont pour le repos de l'équipage. Il ne manquerait plus que les hommes en bleus puissent se mêler aux passagers des premières classes. Le gaillard d'avant leur est seul accessible, mais balayé par les lames par gros temps, encombré toujours il n'offre pas beaucoup de ressources comme salle de repos.

La nourriture est souvent mauvaise. Les matelots du *Porthos*, emprisonnés à Saïgon sur l'ordre d'un capitaine autoritaire et inhumain, étaient coupables d'avoir lancé à la mer le poisson pourri qu'on leur servait.

Encore sur les grands paquebots l'équipage jouit-il de réfectoires spéciaux, mais j'ai visité des cargos où les matelots n'avaient pas même une table pour le repas. Ils mangeaient debout, piochant dans une gamelle tenue à la main.

Les garçons et les femmes de chambre affectés au service des passagers sont tenus d'accourir au moindre appel. Par gros temps ils ne peuvent quitter certains passagers, particulièrement malades ou particulièrement exigeants.

« Et pourtant nous sommes bien souvent malades nous-mêmes », me disait un garçon de mes amis.

En résumé vie sans repos effectif, sans moyens de tuer les rares loisirs qui leur sont dévolus, sans confort, sans joies d'aucune sorte.

Les salaires au moins compensent-ils par leur munificence les tristesses de cette existence anormale ?

Hélas ! ils sont ridiculement bas. Les conventions qui viennent d'être signées disent entre autres choses : Une augmentation spéciale de 20 % est accordée aux salaires au-dessous de 500 francs pour les élever au niveau moyen.

Un garçon gagne 580 francs en moyenne, un matelot de 600 à 680 francs mensuels. Les femmes de chambre et les aides-cuisiniers ne vont guère au delà de 400 francs.

L'aspect du port pendant les journées de grève

En ce moment ils ont oublié les tristesses, ils chantent et rient sur leurs bateaux richement pavés.

Ils n'ont pas échappé à la maladie du tricolore. Tous les grands paquebots amarrés du cap Janet à l'extrémité de la Joliette laissent flotter à leur arrière un immense drapeau aux 3 couleurs que surmonte un pauvre petit pavillon rouge souvent à peine visible.

« Il est bien petit votre drapeau rouge ? demandai-je aux occupants du *Leconte de Lisle*, courrier de Chine. Pourquoi cette différence de taille entre les deux ?

— Nous n'avons pas de drapeaux rouges à bord, vous vous en doutez ; nous avons dû en improviser un avec les pavillons à signaux en général assez exigus ».

Sur l'*André Lebon* et sur l'*Aramis*, 2 unités des Messageries Maritimes, des mannequins grotesques représentant Fabre ou Fraycinet se balancent dans le vide au-dessous des drapeaux.

Les bateaux que je visite ont leur propreté de toujours. Des groupes familiaux déjeunent au réfectoire. La femme est venue apporter le déjeuner du mari, elle a amené les gosses. Il n'y a de vivant que l'étage des serveurs. Les logis des maîtres sont tous hostilement clos.

Fraycinet avait imprimé dans *Marseille-Matin* que les provisions du bord avaient été mises au pillage : « Jugez-en, me dit un vieux matelot. Nous n'avons pas même touché aux provisions restant du dernier voyage. Accompagnez-moi dans la chambre à glace, vous y verrez les légumes et la viande ramenée de la dernière escale.

« Aujourd'hui, ceux d'entre nous que leurs familles n'ont pas nourris ont déjeuné de morue aux pommes de terre arrosée de beaucoup d'eau ».

L'entraide a été magnifique entre bateaux. Le *De Grâce*, le *Mont-Viso* désarmés, sans vivres et sans couchage, ont été ravitaillés par le *Lamarine* et le *Président-Doumer*.

Sur d'autres, le *Duc-d'Aumale*, appartenant à la Transat, le *Dal-Piaz*, des Messageries, les équipages sont restés sans vivres pendant une journée.

Les nouvelles conventions de travail

L'Inscription maritime a cédé le jeudi après-midi. La menace de Blum de réquisitionner la flotte de commerce avait suffisamment adouci les armateurs pour qu'ils ne cherchent pas à prolonger le conflit. Ferri-Pisani, retour de Paris, avait convoqué une réunion générale du syndicat pour rendre compte des avantages obtenus par les équipages.

À 4 heures, lorsque le secrétaire des inscrits a pris la parole, la place de la Joliette était pleine de monde. Combien étaient-ils à attendre ? 6.000, 7.000 peut-être. Il eût été difficile de l'évaluer.

Les matelots bronzés et les hommes de la machine recrutés, les grands beaux nègres et les frères boys annamites, ceux des ports bretons blonds et nostalgiques, et les méridionaux bruns, petits et remuants, tous sont venus en habits de travail, tous conspuent Fraycinet, Fabre, Dahen, *Marseille-*

Matin, tous chantent et acclament l'équipage du *Porthos* — libéré et rapatrié récemment —, Blum, l'action syndicaliste qui les a conduits à la victoire.

Ils donnent en petit l'image de l'Internationale victorieuse, ces hommes de toutes couleurs, de toutes races, unis pour la lutte libératrice et gagnants de la première bataille.

Ferri-Pisani lit les différents articles de la convention établie par le syndicat et adoptée dans son ensemble par la Direction de l'Inscription maritime après l'arbitrage de Tasso.

Une augmentation générale de 12 % est accordée à l'équipage. Les garçons comme je l'ai déjà indiqué recevront une augmentation de 20 % pour établir la parité avec les autres catégories. Les heures supplémentaires seront payées 5 francs l'une au lieu de 3 francs comme précédemment.

Les inscrits obtiennent, comme tous les autres travailleurs, des congés annuels payés de 15 jours, le droit de faire ramener en France aux frais de la compagnie les marins décédés en cours de route, et enfin le droit d'avoir des draps à leur couchette.

Les inscrits du port de Marseille obtiennent en outre la généralisation des primes de 65 francs pour tous les navires armés au long cours, l'établissement du tarif supplémentaire pour toutes les heures de travail de nuit.

Ils ne sont plus soumis à l'arbitraire du capitaine puisque tous les travaux spéciaux pouvant donner lieu à des indemnités spéciales ont été déterminés.

L'augmentation moyenne obtenue actuellement monte à 400 francs par mois.

Enfin il ne devra pas y avoir de sanctions pour faits de grève, les bateaux que les compagnies avaient désarmés pour atteindre l'équipage seront réarmés immédiatement et les quatre journées de grève payées.

Adrienne MONTÉGUDET.



Le mouvement des grèves à Reims

Reims est une ville d'industries anciennes : peignage, tissage, cave, etc..., et nombreux sont les ouvriers, qui de père en fils travaillent pour le même patron. Cette régularité d'existence, une espèce de passivité habituelle explique les bas salaires qui étaient imposés. Sonne l'heure des revendications et coup sur coup les grandes boîtes de Reims se mettent en grève et occupent les usines.

Ce sont les métaux de chez Panhard qui déposent un cahier de revendications. Le patron est bientôt obligé de céder. Puis c'est le Peignage. Ici la victoire est beaucoup plus difficile à arracher : les ouvriers occupent l'usine pendant plus d'un mois. Une cuisine roulante est installée et tous prennent leur repas à la boîte. Dès lors c'est chaque jour que les militants de la Bourse sont appelés pour aider les ouvriers dans une nouvelle maison. Les cavistes et les ouvriers de l'Alimentation débrayent et les patrons cèdent rapidement. Le syndicat de l'Alimentation qui ne comptait guère plus de dix membres avant le mouvement voit les chiffres de ses adhérents passer à plus de 4.000. Le service de nettoyage décide également la grève et obtient satisfaction le lendemain. Les employés des grands magasins se voient mettre soudainement en congé payé après que leurs camarades de « Monoprix » ont occupé la maison. On est forcé de recourir à l'arbitrage du sous-préfet.

Bientôt tout le textile est en grève; le syndicat patronal essaie d'intimider les ouvriers par des communiqués dans la presse locale. Le mouvement n'en continue pas moins, calme et digne. Et c'est le Livre-Papier et le Bâtiment qui entrent en lutte. Le Syndicat du Bâtiment voit lui aussi ses effectifs passer de 120 à plus de 2.300. Les ouvriers réclament 1 franc d'augmentation horaire, défilent dans la ville pendant que leurs camarades occupent les chantiers et sont reçus par le sous-préfet. Des piquets de grève parcourent les alentours à bicyclette dans un rayon de 25 kilomètres. La grève

s'étend à tout le département; s'y joignent les ouvriers de la voie et les auxiliaires des chemins de fer qui obtiendront ainsi le droit à la titularisation, la section du Bois suit le mouvement, puis ce sont les ouvriers de la briqueterie de Champigny qui occupent les bâtiments et obtiennent également satisfaction. Et c'est « la campagne qui bouge », à Ay et à Verzenay les vignerons occupent les vignes; ils obtiendront, après 4 jours de grève, les mêmes salaires que les ouvriers des caves. Les gérants des grosses maisons à succursales multiples décident la grève à leur tour et baissent, tous, leurs rideaux. Leur grève durera 12 jours et ils obtiendront presque tout ce qu'ils réclamaient. La Sarlino après 11 jours de grève sur le tas obtiendra aussi satisfaction. Enfin les derniers à déclencher la grève furent les ouvriers de la carrosserie; ils furent obligés également de recourir à l'arbitrage préfectoral.

Aujourd'hui les grèves sont toutes terminées et l'on peut se féliciter des résultats acquis. La lutte n'est pas finie, car les patrons tentent de réagir et commencent à dénoncer les contrats, mais les ouvriers sont maintenant bien organisés et ils ne se laisseront pas faire. Une Union locale a été constituée à Vitry-le-François, d'autres sont en formation à Suippes et à Fismes. Les ouvriers de la culture s'organisent en syndicats malgré une opposition tenace des patrons, qui tentent de former des « syndicats professionnels » (1). Les adhésions se multiplient, les bonnes volontés s'affirment, des camarades, tels E. Moreau, qui avaient abandonné le travail syndical depuis 1911 ont repris la tête du mouvement et mené leurs camarades à la victoire.

Un beau travail d'éducation des jeunes est à faire et se fait (Jeunesses syndicalistes). Bref, la grande machine syndicale, animée de quelques milliers de bras nouveaux a repris une vigueur nouvelle laissant espérer la libération du monde ouvrier.

L. BORGNIET

(1) Ils ont essayé également de salir les camarades qui sont à la tête du mouvement dans l'organe réactionnaire local : le *Nord-Est*.



Les événements de l'Afrique du Nord

Les journaux de la métropole ont fait grand tapage autour des derniers événements qui ont ensanglanté l'Algérie. Il faut tenir compte de la tendance qu'ont les colonialistes à dramatiser afin d'obtenir « le renforcement de l'autorité ». Pour d'autres raisons qu'eux, nous pensons, nous aussi, que la situation en Algérie est grave; nous devons faire tout le possible pour empêcher un massacre qui risque de dépasser en horreur les sinistres précédents dont s'est jalonnée l'histoire algérienne.

Rappelons les incidents divers qui ont successivement mis à l'honneur du communiqué les trois départements d'Algérie. Leur multiplicité, leur généralisation dans l'ensemble du pays caractériseront l'état d'esprit qui se propage dans une partie de la population et dont le développement constitue une menace, lourde de conséquences.

I. — La répression contre les grévistes musulmans Dans l'industrie

Les ouvriers d'Algérie, suivant l'exemple de leurs camarades de la métropole, voulaient profiter de la victoire du Front populaire pour améliorer leur sort que la crise avait singulièrement aggravé.

La grève commença par le bâtiment et la métallurgie; elle s'étendit progressivement aux autres corps de métiers. Comme en France, elle se fit « sur le tas ». L'occupation des usines et des chantiers s'opéra dans le plus grand calme. Notre camarade Crespo, qui s'est dépensé corps et âme pour faire

aboutir les revendications des métallurgistes, des ouvriers des entrepôts d'essence et des chantiers Schneider, peut certifier de la discipline dont firent preuve les grévistes indigènes tout autant que les grévistes européens; il put affirmer, avec fierté, que pas un clou n'avait été tordu dans les usines occupées.

Le fait nouveau, dont l'importance n'échappe pas aux patrons, est l'entente complète entre travailleurs indigènes et européens. La revendication « à travail égal salaire égal » n'est plus une formule de meeting; elle entre dans la réalité des faits; dans de nombreuses entreprises, la lutte s'est prolongée afin d'obtenir les salaires réclamés pour les manœuvres indigènes, bien que l'accord soit conclu pour les revendications des ouvriers qualifiés.

Cette entente, les patrons veulent la rompre à tout prix; ils s'efforcent de présenter la grève des ouvriers indigènes comme une insurrection contre « la souveraineté française », ils réclament des autorités une répression brutale contre les grévistes musulmans.

Le meurtre d'Hussein-Dey

L'assassinat de Belhocine à Hussein-Dey est caractéristique à cet égard.

Les ouvriers de la menuiserie Cardinal, à Hussein-Dey, en majorité indigènes, étaient en grève. Sur l'intervention des primeuristes qui se plaignaient de ne plus pouvoir expédier leurs produits en France par suite du manque d'emballages, les ouvriers acceptèrent de laisser sortir des billots provenant des stocks. Le patron profita de cette autorisation pour faire entrer du personnel de maîtrise et des jaunes dans l'usine. Voyant qu'ils étaient trompés, les ouvriers, après plusieurs démarches des délégués à la préfecture, décidèrent de s'opposer à la sortie des camions. Le 25 juin, le patron réclama la garde mobile que le Préfet se dépêcha de lui envoyer. Les ouvriers marquèrent leur volonté de ne pas laisser sortir les camions; le directeur de l'usine, M. Rostan, brandissant un revolver et proférant des menaces, intima l'ordre à la garde mobile de tirer. Certains témoins affirment que le directeur tira lui-même le premier; c'est un point à éclaircir. Ce qui est certain, c'est que les gardes en face d'indigènes n'hésitèrent pas, que les coups de revolver crépitèrent et que trois indigènes furent grièvement blessés, l'un d'eux, Belhocine, mourait peu de temps après à l'hôpital.

Les obsèques de Belhocine, auxquelles participa une foule silencieuse de 20.000 personnes, montrèrent la solidarité des travailleurs européens et indigènes et l'indignation du prolétariat algérien contre les méthodes d'assassins d'un patronat aux mœurs de négriers.

L'évacuation des usines de liège de Djidjelli

À la suite de la déclaration de Salengro au Sénat, de nombreux patrons réclamèrent l'évacuation de leurs usines par la force. Alors qu'aucune mesure de violence ne fut prise contre les grévistes européens, la garde mobile et une partie d'un bataillon de Sénégalais furent envoyés le 10 juillet pour faire évacuer les usines de liège Cazalda et Nibouche à Djidjelli, occupées respectivement par 200 et 45 ouvriers indigènes.

37 ouvriers furent blessés, dont six durent être hospitalisés.

Les élus musulmans de Djidjelli, conseillers municipaux et conseillers généraux, ont démissionné.

Dans l'agriculture

Le mouvement revendicatif ne pouvait pas ne pas s'étendre à la campagne. Les salaires des ouvriers agricoles sont en effet les plus bas. Des salaires de 5 francs par jour pour des journées de 10 à 12 heures de travail sont fréquents (on cite même des salaires journaliers de 2 fr. 50 dans la région de Cherchell et de Périgotville). La baisse des salaires pendant la crise fut effectuée dans des conditions particulièrement odieuses: le jour de la paye, sans préavis, le colon annonçait à ses ouvriers une réduction de salaire de 1 à 2 francs

par jour et la faisait porter sur la semaine passée; l'indigène, ignorant, inorganisé, craignant le chômage, baissait la tête et ne protestait pas.

Dès qu'ils apprirent les grèves d'Alger, les ouvriers agricoles des environs abandonnèrent le travail. Des groupes se formèrent pour aller déboucher les ouvriers des fermes voisines. D'autre part, on sait que le travail des champs est effectué par des ouvriers sédentaires et, à l'époque des grands travaux, par des ouvriers saisonniers venus de douars lointains. Les premiers sont autorisés à construire un gourbi sur la propriété où ils travaillent; les autres sont logés par les gros colons dans des locaux d'exploitation: hangars, granges ou débarras. Ces ouvriers, lorsqu'ils se mirent en grève, furent chassés par les colons de leurs gourbis ou de leurs hangars. Refoulés, ils se rassemblèrent sur la route et se dirigèrent vers les villages, espérant y trouver plus d'hospitalité. Il n'en fallut pas davantage pour que les colons, à la conscience inquiète, crient à la révolte, signalent des « bandes armées qui parcourent la campagne » et appellent la garde mobile à leur secours. Pendant quelques jours, le Sahel algérois vécut une atmosphère d'état de siège: les automitrailleuses sillonnaient les routes, la garde mobile patrouillait dans la campagne. Dans tous les villages, à Birtouta, à Cherragas, à la Trappe, des arrestations en masse furent opérées.

À Guyotville, 300 ouvriers furent brutalisés par la garde mobile alors qu'ils venaient demander un refuge et du pain; des malheureux furent blessés à coups de crosse, les plus abîmés jetés en prison. Les cafés maures, dernier refuge, furent fermés. Chassés des champs, des villages et des routes, ces ouvriers durent, comme des bêtes traquées, se retirer dans les bois et ils « occupèrent » sans vivres et sans couvert la forêt de Zévalda.

Nulle part, ces ouvriers agricoles n'exercèrent de sévices. On ne peut signaler un seul cas de voies de fait exercées sur un colon. Les seules déprédations auxquelles se soient livrées ces « bandes redoutables » consistent en arrachage de pieds de vigne pour s'armer sommairement à la vue des gendarmes et des gardes mobiles.

Lorsqu'à la suite de démarches de représentants du Front populaire auprès du gouverneur et du préfet la garde mobile et la troupe furent retirées, tout rentra immédiatement dans le calme.

La grande peur qui secoua les viticulteurs du Sahel n'a pas d'autre cause que la conscience qu'ont ces propriétaires féodaux de leurs exactions et de leur féroce oppression à l'égard de leurs ouvriers agricoles. La peur n'exclut pas la provocation brutale. Bien significative est l'attitude de ce maire fasciste qui, ceint de son écharpe, osa frapper une délégation d'ouvriers indigènes sollicitant son arbitrage.

II. — La provocation antisémite

Pour leur œuvre de division des salariés, les féodaux algériens emploient le procédé classique dans ce pays: la provocation antisémite.

Pendant la dernière campagne électorale était apparue une feuille, la *Libre Parole*, qui se déclarait ouvertement antijuive et qui soutenait deux candidatures purement antisémites. Les réunions électorales des candidats Coston et Lautier créaient une vive effervescence dans la population juive d'Alger.

La mort de Ben Khalifat

La permanence Coston était signalée, rue d'Isly, par une banderole affirmant le caractère antijuif de la candidature Coston. Cette inscription dans la rue la plus fréquentée d'Alger constituait une injure profondément ressentie par les juifs d'Alger. Une réunion du candidat Lautier ayant été annoncée au cinéma Caméo, les israélites, soutenus par tous les antifascistes d'Alger, décidèrent d'occuper la salle et d'empêcher la réunion. La manœuvre réussit, la réunion Lautier fut transformée en meeting contre l'antisémitisme et suivie d'un défilé rue d'Isly.

Devant la permanence Coston, un jeune travailleur, escaladant le balcon du premier étage, arracha, aux applaudissements de la foule, l'inscription injurieuse. Le lendemain 21 avril, l'inscription avait reparu. Ben Khalifat, suivi de quelques camarades, se présentait à la permanence Coston pour réclamer l'enlèvement de la pancarte provocatrice. Il était reçu à coups de revolver et mortellement blessé.

Les bagarres à Alger

On pouvait espérer que la *Libre Parole* ne se maintiendrait pas après les élections. Mais il n'en fut rien, la propagande antisémite ayant d'autres buts que de simples succès électoraux. La dissolution des ligues factieuses fut l'occasion d'un redoublement d'activité pour les promoteurs de ce journal.

Les fascistes de tous poils, qui s'étaient terrés après le succès du Front populaire, relevèrent peu à peu la tête et prétendirent faire la preuve qu'ils étaient les maîtres de la rue à Alger. Chaque soir, à l'heure d'affluence des promeneurs, des groupes de jeunes gens parcouraient la rue d'Isly en reprenant les vieux cris de guerre de Drumont : « La France aux Français » et « A bas les juifs ». Des réactions de la part des israélites et de nos camarades antifascistes ne pouvaient manquer de se produire et, à plusieurs reprises, eurent lieu des échauffourées.

Le 18 juin, deux arrestations de manifestants de droite : M. Germain Brenner, trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt ouvert, et l'indigène Ouatchi Mohammed, dit le « Tueur d'Action française », qui lançait du poivre dans les yeux des gardiens de la paix.

Le 21 juin, trois arrestations : un manifestant israélite, Kesbi Lucien, et deux manifestants de droite, Jean Pennon et Segondy Rémy.

Le 26 juin, rue des Chevaliers-de-Malte : pas d'arrestation.

Bagarres à Oran et à Constantine

La querelle des drapeaux provoqua des incidents le 28 juin à Oran. Dans la matinée, des heurts se produisirent devant le Cercle militaire ; une échauffourée, boulevard Clemenceau, nécessita l'intervention de la garde mobile. A 21 heures, une bagarre éclatait boulevard Gallieni, au cours de laquelle une quinzaine d'arrestations furent opérées.

Le 29 juin, des fusillades éclatent place Hoche et rue de la Révolution. Un israélite de 23 ans, Jacques Zaoui, est tué ; MM. Kraft et Sabot, employés à la mairie, sont blessés. A la suite de ces incidents, une conférence de M. Follereau, président de l'Union latine de France, est interdite ; le quartier israélite est gardé par la troupe, et le préfet prend la direction de la police.

Le même jour 29 juin, les volontaires nationaux provoquent des bagarres à Constantine. Certains d'entre eux frappent, rue Caraman, un commerçant Front populaire, M. Costa. Une mêlée s'ensuivit, qui dégénéra bientôt en bataille générale.

La fusillade de Mostaganem

Ce même 29 juin, la venue de l'abbé Lambert à Mostaganem, pour participer à un meeting du Front national, avait provoqué des bagarres, au cours desquelles deux personnes furent blessées et plusieurs automobiles endommagées.

L'annonce d'une conférence organisée par le groupe de l'Union latine de France, et à laquelle devait prendre la parole M. Follereau, créa une vive effervescence dans les milieux antifascistes. Le 1^{er} juillet, pendant que se déroule la conférence, une manifestation comprenant un millier de personnes conspu l'orateur et se dirige vers la mairie. Les nationaux, sortant de la conférence, se dirigent également vers la mairie. A la rencontre des deux groupes, une bagarre se produit. Le bataille à coups de pierres fait bientôt place à une véritable fusillade. La gendarmerie et la police dispersent les manifestants après plusieurs heures de lutte. Mais

on releva de nombreux blessés, dont trois grièvement.

Les buts poursuivis par les provocateurs fascistes

Les grands colons qui dirigent l'Algérie sentent leurs privilèges menacés par le puissant mouvement revendicatif actuel et surtout par le réveil indéniable des indigènes. Le congrès musulman du 7 juin a prouvé que les intellectuels savaient mettre un terme à leurs dissensions et qu'ils restaient soudés aux fellahs pour travailler à l'amélioration de leur sort commun. Ce congrès a également montré que les indigènes mettent beaucoup d'espoirs dans le gouvernement du Front populaire.

Les buts des provocateurs fascistes sont très nets : Diviser la classe ouvrière en refusant de traiter les indigènes sur le même pied que les Européens ;

Réveiller et exciter les sentiments antisémites chez les musulmans pour accroître la division et provoquer, si possible, des incidents sanglants qui permettront une répression impitoyable et l'arrêt du mouvement indigène pour plusieurs années ;

Créer des difficultés au gouvernement Blum, l'obliger à prendre des mesures d'autorité et faire ainsi la preuve auprès des musulmans qu'ils n'ont rien à attendre d'un gouvernement de Front populaire ;

Travailler à la chute du gouvernement avec l'espoir d'un revirement de l'opinion publique en faveur des fascistes.

Jusqu'à présent, la manœuvre des féodaux n'a pas réussi ; les indigènes ont compris que, réellement, les travailleurs européens les défendaient.

La propagande fasciste est cependant très dangereuse ; elle s'appuie sur des sentiments de race faciles à exploiter ; elle dispose de gros moyens financiers. Il suffirait d'un semblant d'échec de la politique suivie par le gouvernement Blum et d'une désillusion dans les milieux indigènes pour qu'elle porte ses fruits et qu'une ère tragique s'ouvre pour l'Algérie.

Que faire ?

Pour la C.G.T., la tâche est simple : continuer, comme dans le mouvement récent, à défendre les indigènes avec énergie. Cette attitude a produit des résultats. C'est par dizaines de mille que les indigènes, jusqu'alors entièrement inorganisés, se syndiquent. Des syndicats d'ouvriers agricoles se créent un peu partout. Le syndicat de Boufarik, récemment constitué, compte déjà 5.000 membres. Ce développement est si rapide que la désignation d'un permanent indigène s'occupant spécialement

(1) L'administration et la jurisprudence algériennes ont toujours dénié aux indigènes le droit de faire partie du bureau d'un syndicat. Mais c'est là de la part du gouverneur et des magistrats une véritable négation du droit. Pour avoir le droit de faire partie du bureau d'une association professionnelle, il faut : 1° être Français ; 2° jouir de ses droits civiques. Or, les indigènes algériens sont Français, de par le sénatus-consulte de 1865 ; un véritable coup de force juridique a voulu qu'ils soient « sujets » et non « citoyens », mais on n'a pas pu leur retirer la nationalité française. D'autre part, chacun d'eux, tant qu'il n'a pas été privé par suite d'une condamnation infamante, jouit de ses droits civils. « Par conséquent, on ne peut, dit le juriste E. Larcher, dans son traité de *Législation algérienne*, refuser, aux indigènes l'exercice des droits subordonnés à la double condition d'être Français et de jouir de ses droits civils ; notamment ils peuvent être directeurs ou administrateurs d'un syndicat professionnel. »

Ils peuvent, dit le plus remarquable juriste qu'ait eu la Faculté d'Alger ; mais l'administration ne veut rien savoir de cela, et sur ce point précis de l'appartenance à un bureau syndical, elle assimile les sujets français à des étrangers !

Les syndicalistes algériens ont mille fois raison de ne pas s'incliner devant cette illégalité, de passer à l'action directe, et de faire résoudre en fait la question que le droit a déjà résolue en leur faveur. — N. D. L. R.

des questions musulmanes s'est révélée nécessaire et a été décidée à l'Assemblée générale de l'Union départementale d'Alger.

Pour le gouvernement, la meilleure réponse à faire aux provocations antisémites est d'accorder sans retard des avantages substantiels aux musulmans :

Donner des instructions fermes (et au besoin débarquer les préfets récalcitrants) pour assurer le respect du droit syndical et du droit de grève aux indigènes ;

Suppression des pouvoirs répressifs du Gouverneur général avec retour pur et simple au droit commun ;

Application aux indigènes des lois sociales et ouvrières ;

Liberté absolue pour les indigènes d'aller travailler en France ;

Modification dans un sens libéral du code forestier ;

Représentation parlementaire des indigènes avec constitution d'un collège électoral unique pour les Européens et les musulmans.

Il est indispensable d'aller vite. Pas de nouvelle commission d'enquête. Elle apparaîtrait comme une dérision après le voyage de Régnier.

Il faut que les espoirs mis par les musulmans dans le gouvernement de Front populaire ne soient pas déçus. Sinon, les pires catastrophes sont à craindre.

Jean LEUNOIS.

P.-S. — La preuve que la C. G. T. était dans la bonne voie est fournie par les attaques fascistes contre ses militants les plus en vue.

Le secrétaire de l'U. D., Fayet et sa femme, secrétaire du Syndicat des Employées de commerce, ont été lâchement agressés par quatre fascistes qui avaient pénétré avec effraction dans leur appartement.

Si nos camarades n'ont pas été tués, c'est grâce au courage et à la force de Fayet, qui s'est défendu âprement et a réussi à faire fuir ses assaillants armés de revolver et de matraques.

Après cet attentat raté, des lettres de menaces ont été adressées à Fayet et à sa femme. Menicucci et Crespo, les deux militants qui ont été les plus en vue au cours des grèves en ont également reçu.

◆◆◆

Les grèves à Philippeville

En tant que secrétaire de l'Union locale des syndicats de Philippeville, je vous signale les faits suivants :

À la suite du mouvement de grève récent, un très grand nombre de grévistes, dont 30 indigènes, ont été arrêtés arbitrairement par la gendarmerie et condamnés à l'audience des flagrants délits à des peines allant de 2 à 4 mois de prison. La plupart ne sont coupables que de passivité aux interpellations injurieuses des gendarmes de service, particulièrement de leurs chefs.

Nous insistons sur le fait que les grèves des différents corps de métiers ont toujours gardé un caractère de calme *absolu*.

Enfin, les condamnations prononcées paraissent singulièrement exagérées par rapport aux délits.

Les arrestations ont été opérées dans les circonstances suivantes :

1° Dockers ou spectateurs arrêtés sur les quais, au moment des manipulations exécutées par un personnel de fortune sous la protection de forces importantes de police, garde mobile, armée. Les grévistes se tenaient à proximité, ils ne se livrèrent à aucune attaque.

Leur juste colère ne se traduisit que par quelques exhortations aux jaunes. Or, quelques-uns de ces grévistes furent frappés par la gendarmerie et la garde mobile, arrêtés sur-le-champ et amenés au tribunal des flagrants délits, où on les inculpa, d'une façon inattendue, d'« entrave à la liberté du travail » ;

2° Sur les routes avoisinant la ville, certains travailleurs de travaux publics, ayant arrêté le travail, stationnèrent dans le plus grand calme. La

gendarmerie en interpella quelques-uns, les insulta et, sous de mauvais prétextes, les arrêta ;

3° Au départ d'un camion de gardes mobiles sur les quais, quelques grévistes dockers les ont hués. Un des manifestants, poursuivi, s'échappa ; mais il fut dénoncé et arrêté par la suite. Pour ce motif sans gravité, il a été condamné, lui honnête père de famille, à trois mois de prison ;

4° Les peintres étant en grève, quelques syndiqués parmi les plus ardents à déclencher le mouvement ont repris le travail sur le chantier d'un patron fasciste notoire, montrant nettement leur rôle de provocateurs. Un groupe de grévistes allant à la Bourse du travail rencontrent deux ouvriers de cette entreprise se rendant au travail. Ils essayent de persuader les jaunes de les rejoindre dans la grève. Dispute — purement verbale — pas un coup d'échangé. Peu de temps après, un responsable du syndicat, Michel Polèse, marié et père de famille, est arrêté, traduit en flagrants délits, condamné à trois mois sans sursis, sur le témoignage du patron fasciste, celui-ci ne se trouvant même pas sur les lieux de la dispute.

L'indignation est très grande ici, et les travailleurs réclament l'amnistie.

Marius DURAND.

VIVE L'OCCUPATION DES USINES !

Les fautes se paient !

La reconnaissance par Blum de l'« illégalité » de l'occupation des usines, la promesse de Salengro de les faire évacuer « par tous les moyens appropriés » ont enhardi la réaction.

MM. Léon Bérard et Georges Pernot viennent de déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi qui condamne expressément les occupations des usines et les assimile à une violation de domicile : **CRIME DE DROIT COMMUN !**

Est-ce que le gouvernement de Front populaire va encore céder devant le chantage des réacteurs du Sénat ?

Libre à lui s'il veut se suicider.

Quant aux travailleurs, ils ont conquis le droit de faire la grève sur le tas et ils sauront le conserver envers et contre tous.

Vive l'occupation des usines !

« Il faudrait brûler ce livre ! »

tel est l'avis de certains sur la brochure d'Yvon

« **CE QU'EST DEVENUE LA REVOLUTION RUSSE** »

◆

On ne veut brûler que les livres qui disent la vérité.

Vous qui voulez savoir et répandre la vérité, vous qui n'êtes les émules ni de l'Inquisition ni de Hitler, vous ne brûlerez pas ce livre, mais vous le lirez et le répandrez !

Faites connaître la vérité !

Achetez et diffusez !

(Voir en 4° page de la couverture l'analyse de la brochure et son prix.)

Le Front Populaire n'a rien changé au Maroc

La R. P. me demande mon avis sur les événements du Maroc...

Je suis bien embêté : il n'y a pas d' « événements du Maroc ».

Les entrepreneurs d'affolement qui dirigent, de façon si peu originale l'opinion réactionnaire de la métropole, doivent en prendre leur parti : le Maroc, j'entends le Maroc *marocain*, ne leur a pas fourni le moindre incident, pas la plus banale rixe, pas la plus ridicule dispute pour alimenter leur campagne sur l'Afrique du Nord en danger, c'est-à-dire sur les dangers que courrait la domination française.

Pour ce qui est des populations marocaines, tout se passe comme si la politique française ne les concernait en rien. (Et c'est là qu'il y aurait, me semble-t-il, sujet d'inquiétude pour la domination française). Leur indifférence, au moins apparente, est totale; depuis, comme avant le « Front populaire », la situation est la même : aucun symptôme ne s'élève de cette masse énigmatique et terriblement étrangère qui peine en silence. Et puisqu'on veut qu'il s'agisse de dangers courus par les dominations étrangères (on oublie toujours l'Espagne, c'est curieux), après comme avant le Front populaire, la situation paraît absolument la même et résumable ainsi : danger d'écroulement à une époque indéterminée, très grand; mais dangers d'ennemis immédiats, point.

Casablanca, province française

— Cependant, il y a eu de l'agitation à Casablanca !

— Eh oui ! Mais Casablanca est si peu au Maroc !... Qu'est-ce que Casablanca ? C'est le seul endroit du Maroc où il y ait des européens en quantité notable... Ne parlons pas de Rabat qui est une caserne administrative. Casablanca spéculative, financière, quelque peu commerçante et un tantinet industrielle, est la seule *ville européenne* du Maroc français, le seul point du territoire où il y ait vraiment un noyau européen. La Casablanca « française » apparaît ainsi comme un îlot européen dans un océan marocain. Pour toutes sortes de raisons la liaison ne s'est pas établie entre les gens de l'îlot et ceux de la masse qui les entoure. Les Français, Espagnols, Portugais et Italiens qui composent la population de l'îlot gardent pour pôle d'attraction leurs métropoles respectives et surtout la France, Paris. Ils ont introduit dans l'îlot non seulement leurs habitudes françaises, mais leurs préoccupations françaises et leurs sujets de querelle français. Un citoyen du Mans ou de Joigny, si, à son insu, d'un coup de baguette magique, on le transportait dans un meeting du Front populaire de Casablanca, je vous assure qu'il ne croirait pas avoir changé de pays et de continent ! Aucune allusion dans ces meetings, aux rapports des européens et des indigènes, rien sur les rapports du capitalisme et d'une société purement agricole, rien sur le niveau de vie des indigènes. Mais, dans une douce quiétude, et comme dans l'ignorance des réalités qui commencent à dix kilomètres seulement de la salle de réunion sont évoqués et débattus

les thèmes traditionnels de la politique ou politiciannerie française, ces vieilles querelles dont la base est la rivalité sempiternelle des maçons et des antimaçons... Pour conclure, parfois, un appel à la prudence : ne pas passer à l'action « à cause de la nation protégée » (oui, j'ai entendu ça le 14 juillet); s'en remettre aux camarades de France et surtout de Paris (les Parisiens ont un prestige formidable) du soin de nous faire les bonnes élections qui confondront nos adversaires.

L'agitation Peyrouton

C'est dans cet état d'esprit minuscule que s'est déroulée l'agitation casablancaise dont les journaux parisiens ont profité pour démontrer l'existence d'un danger colonial et la malfaisance de l'équipe Blum.

C'est autour du nom de Peyrouton que s'est déroulée cette petite effervescence du boulevard de la Gare... A la R. P. on n'est pas suspect de « défendre Peyrouton ». On sait, à la R. P., les choses impardonnables dont ce fonctionnaire a émaillé son action tunisienne. Mais, au Maroc, on ne sait pas cela ! Si bizarre que cela vous paraisse, à Casa on est plus ignorant encore qu'à Paris des choses de Tunisie. Casa et Tunis ont le même pôle d'attraction, Paris; mais pour ainsi dire, pas de rapports entre elles... En sorte que la querelle Peyrouton est apparue comme dépourvue de base. Sur le nom de Peyrouton il s'est agi, non pas de défendre les prolétaires et indigènes tunisiens, mais de déterminer l'influence réciproque de deux catégories de Casablancais... Et encore, deux catégories bien mal déterminées. Les « droites » ont dit (c'est pas l'imagination qui les étouffe !) « C'est les francs-maçons contre la France ! » C'était oublier que Ponsot avait été démissionné et Peyrouton appelé à une fraction importante de la maçonnerie. (En sorte que le Front populaire, à ciment maçonnique, peut difficilement revendiquer pour lui la campagne en question.) Les « gauches » ont dit, ou plutôt une fraction de gauches a dit : « C'est l'antisémitisme contre la République ». C'était oublier que le Président de la Communauté Israélite s'est empressé de lécher les pieds du nouveau maître en demandant son maintien... En fait, ç'a été la lutte de la section socialiste contre les autres groupes français ou franco-juifs de la ville, les avocats, entrepreneurs, commerçants et fonctionnaires qui composent cette section voulant montrer à leurs collègues des autres groupes que, *du fait du gouvernement Blum*, c'étaient eux désormais qui avaient l'influence déterminante.

Une campagne engagée de la sorte ne pouvait pas aller loin. En habile politicien, Peyrouton en a profité pour laisser ouvrir une pétition et se faire plébisciter pendant deux jours, au mépris d'ailleurs de la décence et de toutes les règles administratives. (Car, que dirait-il, ce fonctionnaire, si l'un de ses sous-fifres, menacé de déplacement, usait d'un pareil procédé ?)

En tout cas, ladite campagne ne pouvait avoir aucun écho dans les masses marocaines

qui semblent sentir que, quel que soit le nom du résident, la faction résidentielle demeure. (1).

Peyrouton règne

En tout cas le Peyrouton, dès qu'il a senti que ses derrières n'étaient pas immédiatement menacés, s'est jeté théâtralement dans un remous d'activité dont on peut dire qu'il lui a assuré la victoire morale car, à notre époque d'abaissement de civisme et du sens des responsabilités, qui donc n'attend pas le *bon tyran*, le dictateur, l'individu « dynamique » et « sauveur » ? Oui, qui donc ? Surtout dans un pays comme le Maroc où une constitution administrative bonapartiste veut que tous les yeux soient fixés sur un seul homme ?

Alors, ce furent des airs de grand chirurgien, de monsieur qui tranche dans la matière économique et sociale comme d'autres dans la chair humaine : création de comités divers, chambardements administratifs, groupement de directions qui seront dissociées plus tard — et, naturellement, j'en oublie.

Des coups d'adjudant Flic aussi : se lever de bonne heure, filer incognito et entrer dans une petite ville, demander le chef des services municipaux, l'attendre et faire remarquer à ce fonctionnaire qu'il est en retard. (La population française du Maroc étant surtout composée de fonctionnaires, de tels gestes vont à son cœur.)

Et puis, des mesures sociales. Car, Tardieu l'a bien montré, la suprême habileté des gens qui sont combattus par les socialistes consiste à être plus socialistes qu'eux ! De ces mesures, certaines sont louables. Ainsi, la loi de 8 heures, décrétée dès le commencement du règne (... applicable en novembre). D'autres paraissent prises simplement pour manifester l'esprit social et philanthropique de leur auteur. Par exemple, sa lutte contre le taudis. Il a remarqué qu'aux abords de Casa, la ville aux immeubles prestigieux, existent des espèces d'immenses « zones » dites *Bidonvilles*, où 80 mille prolétaires vivent, ou meurent, dans des baraques horribles dont le matériau dominant est le fer-blanc. Alors, notre Peyrouton décrète la « suppression de Bidonvilles » ! Très bien, mais autant décréter la suppression de la misère ! Est-ce lui qui va donner aux malheureux de quoi s'offrir un vrai logement ? Et, en admettant qu'il réalise cette chose invraisemblable, d'obliger la municipalité bourgeoise à construire des logements en pierre quasi gratuits pour 80.000 personnes, empêchera-t-il de nouvelles huttes de se former aux abords de la nouvelle ville par l'arrivée de nouveaux paysans ruinés et expropriés ?

Contre cette expropriation terrible, il a inventé le « bien de famille insaisissable ». L'idée est livresque et théoriquement bonne. Mais, ou bien ce moyen insaisissable sera tout petit et n'empêchera rien, ou bien il sera important et alors on démontrera qu'il est une entrave à la colonisation, un obstacle au crédit et une contradiction à tous les principes d'une économie basée sur la circulation des marchandises.

Autre mesure sociale qui est bien à ranger

(1) A travers les fluctuations des programmes, elle consiste surtout, cette fonction résidentielle, à maintenir Maroc et Marocains dans le champ d'exploitation de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

dans la catégorie de la poudre aux yeux : le *salairé minimum des indigènes*.

Ce minimum a été fixé à... quatre francs. (Et quatre francs *par jour*, alors que les Européens ont quatre francs de l'heure et plus...) Or, dans les villes, là où la *surveillance* du salaire pourrait peut-être être exercée, les salaires ne sont généralement pas tombés au-dessous de ces dérisoires quatre francs. Dans les exploitations des campagnes, par contre, ils varient de vingt sous (femmes) à 2 fr. 50 : de quoi acheter un peu d'orge, c'est tout. Quelle armée de nouveaux fonctionnaires va être assez nombreuse pour inspecter et surveiller ces exploitations disséminées sur tout le territoire ?

Défense aux indigènes de revendiquer

— Mais, direz-vous, quel besoin de fonctionnaires ? Ce sont les ouvriers eux-mêmes qui feront respecter le salaire minimum !

— Non ! La doctrine de la Résidence est fixée sur ce point. Défense aux indigènes de revendiquer ! On veut bien être bon pour eux, mais on ne tolérera pas qu'ils réclament. Comme esprit fasciste, on ne fait pas mieux : le paternalisme sous le sabre, dans la méconnaissance systématique des lois qui gouvernent les rapports des hommes. Une de ces lois est qu'un patron ne donne un sou que contraint et forcé. Peyrouton-le-Social s'en moque.

Comme l'a déjà noté la *R. P.*, la doctrine de la Résidence est apparue dans sa clarté lors du dernier mouvement revendicatif. Le premier acte a été le coup de force contre les balayeurs en grève. Chargés sur des camions, ils furent expédiés dans le Sud sans explication et immédiatement remplacés par des équipes nouvelles puisées dans les miséreux de Bidonville. Ce coup de force contre des indigènes n'ayant soulevé aucune protestation des socialistes ou du Front populaire, la Résidence était forte. Dans les entreprises occupées, elle entreprit de dissocier les Européens et les indigènes. Car, naturellement, les indigènes si exploités avaient marché à fond dès les premiers jours. Il est pénible de le reconnaître, la *désolidarisation fut obtenue*.

Il ne faudrait pas croire, naturellement, qu'il n'y a eu aucune manifestation de solidarité des ouvriers européens envers les indigènes. Comme dans tout grand mouvement, il y a eu en celui-là des tendances diverses et parfois contradictoires. Ainsi, l'Union locale des Syndicats a manifesté l'esprit traditionnel de solidarité ouvrière en cherchant à organiser le ravitaillement des grévistes indigènes, comme celui des grévistes européens. Mais, au point d'importance capitale, sur le lieu de travail devenu le lieu de lutte, la solidarité ouvrière n'a pas joué. Par je ne sais quelles ruses l'autorité est arrivée à faire abandonner les musulmans par les non-musulmans. Ça a commencé par la Compagnie Sucrière, filiale de la Say, la terrible exploiteuse de Paris et de Marseille : les ouvriers européens ont accepté qu'on fasse évacuer les indigènes ; seuls contre tous, ceux-ci ne pouvaient que se soumettre. Et puis, la même scène, à grand renfort de police, s'est répétée sur tous les chantiers. Partout les indigènes ont été sortis... Si bien qu'on est arrivé un moment à une situation paradoxale, à une occupation purement *symbolique*, des établissements importants étant occupés par *quelques* ouvriers ou employés... Ce qui fait la force d'un mouvement d'occupation c'est, pour

une grande part, la force de l'effectif enfermé et prêt à se défendre. Si les occupants sont réduits à 4 ou 8 personnes dans une boîte de 60 ou 100 travailleurs, l'occupation ressemble étrangement à une occupation de privilégiés; ce n'est plus de la lutte de classe, ni rien de solide... Mais peut-être la revendication était-elle plus apparente que réelle, les occupants européens reprenant à leur compte les revendications des évacués indigènes? Il y a eu certainement cela au début; mais, les jours passant, la désolidarisation est devenue vraiment complète et l'on a pu voir, lors de la reprise du travail, des Européens accepter que l'équipe indigène soit purement et simplement liquidée. Grande victoire pour la Résidence! Et qu'elle sut parachever. Car, après l'évacuation par force des indigènes musulmans, ce fut l'évacuation par force des... indigènes israéliques (beaucoup moins nombreux) et enfin, pour les quelques boîtes où l'accord n'était pas encore fait avec les patrons, l'évacuation par force des « Français ». Si bien qu'avant même les déclarations de Salengro, la Résidence spéculant sur les variétés de races et les différences de conditions, avait complètement liquidé ce mouvement casablancais d'occupation.

Je dis « casablancais », car dans le reste du pays (à part les phosphates, où les ouvriers furent tout de suite roulés), il n'y eut rien, ce qui prouve une fois de plus combien Casablanca, au lieu d'être au Maroc, est liée à la France, et combien les entrepreneurs d'affolement sont fourbes quand ils veulent faire juger du Maroc par le boulevard de la Gare à Casablanca.

Vous devez me trouver bien pessimiste et prudent! Cette prudence, cette crainte de proposer des solutions m'étonne aussi. Que voulez-vous? Nous parlons du Maroc. C'est un pays, ou plutôt un ensemble de pays, où la guerre a duré jusqu'à il y a deux ans, ne l'oublions pas. Depuis lors, il est certain que ces populations n'ont pas trouvé d'expression pacifique à leurs aspirations; alors elles vivent repliées sur elles-mêmes, terriblement fermées à l'Européen. Songez qu'il n'y a même pas un organe revendicatif marocain. Cela n'est pas dû seulement à la répression; la répression existe en Tunisie, à Madagascar, plus terriblement encore en Indochine; les Tunisiens, Malgaches et Annamites s'expriment quand même... Devant cette difficulté, les socialistes et autres tenants du Front populaire marocain ont adopté de vivre comme s'ils habitaient Bécon-les-Bruyères. Je ne pense pas que ce soit la bonne solution, mais je ne suis pas plus avancé qu'eux pour proposer des solutions concrètes, sauf toutefois l'indispensable : « *A travail égal, salaire égal* ! »

A M. MOUTET

Je ne crois pas, par contre, que la même extrême prudence s'impose pour les autres colonies. Dans les territoires conquis de longue date, où l'accumulation primitive est achevée, les aspirations ont pu prendre corps, des revendications ont pu être formulées, particulières à chaque colonie dans leur forme, mais communes à toutes, absolument identiques, dans leur signification profonde qui est le désir des coloniaux d'être traités en *hommes* et non pas en esclaves.

En se penchant sur ces revendications, un

Ministre des Colonies socialiste pourrait faire un bien certain, sans qu'il en coûte un sou.

Il pourrait accorder aux Algériens la revendication qui leur tient le plus à cœur : l'intégration dans la nation française avec droit de vote (mais oui, c'est important) et droit syndical, et l'abolition des pouvoirs répressifs du gouverneur.

Il pourrait accorder à la Tunisie la *Constitution* qu'elle demande en vain à la France depuis des dizaines d'années.

Il pourrait, à Madagascar, s'élevant contre les progrès que les multiples formes du travail forcé ont fait en ce pays depuis quelques années, rendre ce pays au libre salariat avec liberté syndicale pour les travailleurs.

En Indochine, il ne pourrait pas faire réparation aux milliers d'êtres que la guillotine, les mitrailleuses, les bombes d'avion, les prisons infectes, les tortionnaires et la famine ont rayé des vivants dans les années 30 et 31; mais tant de milliers sont encore dans les prisons, à Poulo-Condore et à Cayenne! Et comme un simple allègement d'impôts, soulagerait ce peuple qui ne se dressa que parce que l'exploitation était arrivée au degré qui ne peut plus se supporter!

...Enfin partout, M. Moutet, liberté de penser, liberté d'organisation syndicale, liberté de circulation non seulement dans la colonie, mais entre les colonies et la métropole.

Ce sont là des revendications extrêmement modestes et uniquement *républicaines*. L'avenir prouvera-t-il que c'est trop demander à un ministre socialiste du Front populaire?

J. PERA.

P.-S. — Cet article proclamant qu'il n'y a pas d'événements marocains devait être remis au « cuisinier » de la R. P. quand est parvenue la nouvelle sensationnelle de l'insurrection militaire de la zone espagnole. Pour un événement, en voilà un! Il est trop tôt pour hasarder des pronostics. Mais dès maintenant une chose apparaît : ce n'est pas un événement *marocain*, c'est un événement espagnol, un épisode de politique intérieure espagnole auquel la population marocaine reste absolument étrangère, comme elle est restée étrangère en juin, à la politique intérieure française. Ainsi se précise l'attitude déjà devinée en juin : la masse marocaine repliée sur elle-même, se désintéresse des querelles internes des dominateurs. Si j'étais l'impérialisme, cela m'ennuierait...

D'autre part, une autre réflexion s'impose. Si les populations marocaines s'étaient senties solidaires du régime républicain, jamais le mouvement fasciste n'aurait pu prendre naissance au Maroc; en sorte que *c'est la désaffection des indigènes qui est cause du terrible danger qui menace aujourd'hui la République!*

Et ce qui est vrai aujourd'hui du Maroc méditerranéen, peut l'être demain du Maroc dit « français »!

Parlant de l'Algérie, Jean Leunoi dit que la meilleure manière d'y lutter contre l'antisémitisme, c'est de donner satisfaction aux Musulmans. C'est là une vérité, mais une vérité qui demande à être élargie.

Dans le Maroc « français », comme dans le Maroc « espagnol », la meilleure façon, pour les républicains, de rendre le fascisme impossible, c'est d'attacher à leur cause la masse des indigènes, et pour cela de se comporter, même vis-à-vis des indigènes, en *républicains*. J. P.

LE DISCOURS DE SPAAK

Les citoyens conscients et organisés qui lisent le *Populaire* et l'*Humanité* auront appris, le 21 juillet, que Spaak, ministre des Affaires étrangères belge, membre du P.O.B., avait commis quelque horrible hérésie. Mais je les défie bien d'avoir pu deviner laquelle. La nouvelle église du Front populaire condamne les hérésies sans les exposer, et avec raison. A quoi bon en effet exposer une thèse hérétique ? Cela ne pourrait que corrompre l'esprit des lecteurs. Si quelques naïfs croient encore que les journaux ouvriers doivent informer le peuple, qu'ils méditent seulement les lignes suivantes du camarade Rosenfeld :

Le citoyen Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, vient de prononcer un grand discours dans lequel il a essayé de définir la politique extérieure qu'il entend suivre.

Ignore si l'opinion du citoyen Spaak est aussi celle de M. Van Zeeland et du gouvernement belge. Mais ce que je sais, c'est qu'elle est en contradiction flagrante avec les conceptions constantes du Parti Ouvrier Belge et de l'Internationale Ouvrière Socialiste.

Le citoyen Spaak nous a fourni une fois déjà l'exemple d'une conversion très rapide. Cependant cette nouvelle évolution nous surprend...

Cette condamnation sommaire et catégorique constitue l'unique information qu'aient pu trouver les lecteurs du *Popu* dans leur journal sur le discours de Spaak. Quant à l'*Huma*, elle était un peu plus claire :

Nous répétons qu'attendre le mois de septembre pour tirer de l'attitude allemande les conclusions qui s'imposent, c'est commettre la pire des imprudences. Si on la commet, d'autres coups de force s'inscriront d'ici le mois de septembre dans la chronique internationale. Plus on attend, plus on encourage la politique des faits accomplis, et plus on sème le désarroi dans les rangs des défenseurs de la paix. Pour mesurer ce désarroi, il suffit de lire l'in vraisemblable discours prononcé, hier, à Bruxelles, par Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique ! Sous des allures philosophiques, ce socialiste a fait le procès de la Société des Nations, de la sécurité collective et des thèmes développés l'autre jour au Sénat belge par le sénateur socialiste Rolin. Voilà où nous en sommes. Et le mal s'aggravera et les ravages s'étendront si la France ne prend pas l'initiative d'un redressement international, comme le réclament les communistes.

Le lendemain, encouragé par Rosenfeld, le citoyen Péri revient à la charge dans l'*Huma* en des termes d'une vulgarité qui dénote bien la fureur des agents de Staline en face des hommes qui s'opposent à leur politique de guerre.

De quelles horreurs Spaak a-t-il bien pu se rendre coupable ? Les voici, d'après le *Temps* :

Je voudrais que la politique de la Belgique soit placée résolument sous le signe du réalisme. Le seul énoncé de ce principe fera comprendre tout de suite que dans ma façon d'envisager les rapports avec les pays étrangers j'ai décidé d'oublier complètement ma préférence pour tel ou tel système politique économique ou social. Certes, il reste attentif aux grandes questions de politique intérieure qui se poseront chez nous, mais, comme ministre des Affaires étrangères, je veux me souvenir de la collectivité à laquelle j'appartiens. Je ne veux qu'une politique étrangère exclusivement et intégralement belge.

L'autre jour, on a dit au Sénat, que la Société des Nations est faite pour faire régner la justice internationale plutôt que pour assurer le maintien de la paix. Peut-être cette déclaration pourra-t-elle nous départager et faire comprendre ce qui différencie la politique étrangère conçue et exécutée au lendemain de la guerre de celle que je voudrais pouvoir pratiquer moi-même. C'est une grande responsabilité que de placer les peuples dans l'obligation de choisir entre la lutte pour le droit et le maintien de la paix. Je ne crois pas que le problème soit ainsi bien posé, mais je n'hésite pas à dire que s'il l'était, et si j'avais à le résoudre, j'essayerais avant tout de maintenir la paix. Le droit est une conception de notre esprit; il est toujours discutable; jamais il ne constitue une certitude absolue.

La guerre, au contraire, est un fait, le plus redoutable, le plus cruel des faits; il ne laisse place à aucune interprétation: quand il se produit, il s'impose à tous terriblement. Le terrain du droit est essentiellement mouvant, le droit est en perpétuelle évolution; il peut être absolu ou relatif, idéal ou simplement humain. N'est-ce pas une faute que de fonder uniquement sur une idée comme celle-là les principes de la politique étrangère et de jouer sur ce qui n'est malgré tout qu'un moment l'avenir des hommes et l'avenir même de notre civilisation ?

Mon réalisme m'oblige à me sauver des formules trop générales. On ne peut au moment même, quel que soit le conflit et quels que soient les intérêts en cause demander à tous les peuples les mêmes efforts et les mêmes sacrifices. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise les intérêts particuliers subsistent. Les nier ce n'est pas les faire disparaître; il faut une hiérarchie dans les obligations internationales. On ne peut raisonnablement demander aux nations d'un continent de concevoir avec le même réalisme et d'ailleurs avec la même sincérité de jugement les affaires qui peuvent leur être propres et celles qui peuvent se dérouler à des milliers de kilomètres, où elles n'ont ni intérêts ni influence. Paix indivisible, assistance mutuelle et même sécurité collective, autant de notions générales dont la portée pratique doit être clairement expliquée et clairement limitée...

Nous ne devons pas vivre avec cette impression que notre assentiment à de grands principes peut avoir pour conséquences de nous lancer dans une aventure où périraient et ces principes et ceux qui sont à la base de notre civilisation. Je tremble, je le dis, devant cet étrange pacifisme qui n'hésite pas à employer la guerre pour mieux montrer le maintien de la paix. L'égoïsme de certaines attitudes est par trop déconcertant... Un peuple ne peut consentir à la guerre raisonnablement que si ses intérêts vitaux sont en jeu, notamment son indépendance, l'intégralité de son territoire, la défense de ses libertés. Toutes les règles internationales qui ont pour effet d'élargir au delà de ces limites, les seules psychologiquement acceptables, les risques et les dangers de la guerre ne seront pas appliqués, je le crains lorsque l'heure de les faire sortir du domaine théorique aura sonné. Seul ce qui est possible est politique. Vieille vérité; elle vaut pour les affaires étrangères également.

Enfin donc un socialiste a prononcé des paroles raisonnables.

Ce discours, à vrai dire, est d'un homme qui admet la défense nationale. Mais en comparant les trois textes ci-dessus, et bien d'autres encore, on reconnaîtra que le « nationalisme » est un moindre mal par rapport à un certain « internationalisme » qui consiste à être résolu de faire la guerre pour tous les conflits susceptibles d'éclater dans le monde.

Ce qui est jugé intolérable par le *Popu* et l'*Huma*

dans le discours de Spaak, ce n'est pas la résolution de faire la guerre en cas d'invasion du territoire belge, c'est la résolution de ne faire la guerre en aucun autre cas.

Il y a aujourd'hui un parti de la guerre, qui prépare la guerre obstinément et subordonne tout à cette préparation. Il est mené par les communistes, qui défendent exclusivement l'intérêt de l'Etat russe. La Russie n'a pas intérêt à la guerre, mais, croyant la guerre inévitable, elle a intérêt à ce que le conflit éclate à l'ouest.

Mais en dehors des communistes, qui savent ce qu'ils veulent et pourquoi ils le veulent, le parti de la guerre a réussi en France à entraîner dans son sillage des hommes du Parti socialiste et de différentes organisations de gauche, instruments à demi inconscient des staliniens ou nationalistes bornés.

Pour autant que la guerre est un mal plus immédiatement menaçant et plus redoutable encore que le fascisme, ce parti de la guerre est l'ennemi n° 1.

La nationalisation des fabrications de guerre mettra peut-être fin à une certaine propagande nationaliste payée par les marchands de canons. Mais nous n'y gagnerons rien. Les communistes remplacent avantagement les marchands de canons. Dénonçons les fauteurs de guerre !

C.-W.

Francisco Ascaso est mort

Le camarade Louzon nous envoie la dépêche suivante :

« J'apprends par T.S.F. mort Ascaso attaquant caserne. »

Ascaso, un des militants les plus en vue de la C.N.T. espagnole, était un véritable fils du peuple. Il était originaire du Nord de l'Espagne. Garçon de café, il entra dans le mouvement tout jeune, et toute sa vie (il avait 35 ans à peine) se déroula en lutte perpétuelle.

J'ai eu l'occasion de le connaître en France où il était venu chercher asile pendant que la dictature de Primo de Rivera sévissait en Espagne. Ici il était, comme tant d'autres émigrés politiques de l'époque, constamment traqué par la police de Chiappe. On se souvient encore de la campagne énergique du prolétariat parisien qui sauva Ascaso et son camarade Durruti car le gouvernement espagnol demandait leur extradition.

Sorti de la prison française Ascaso voulait aller en Russie. Le Secours Rouge lui promettait son concours pour ce voyage. Mais Ascaso posa une condition préalable : pouvoir librement exprimer en Russie son opinion d'anarcho-syndicaliste. La réponse fut négative et les pourparlers s'interrompirent là-dessus.

Ascaso vint alors en Belgique où il resta de longs mois sans papiers, sans travail, habitant une petite mansarde qu'un ami avait mise à sa disposition. Ici il n'avait pas cessé de suivre les événements espagnols. Quand le général Berenger vint au pouvoir, les émigrés espagnols sentirent la fin proche de la dictature; on pouvait les observer, nombreux, assis devant une table à la Maison du Peuple de Bruxelles, ils discutaient à haute voix, malgré que la plupart d'entre eux fussent sous le coup de l'expulsion.

Ascaso est parti en Espagne le jour même de l'avènement de la République. Je l'ai accompagné à la gare. Je vois encore devant mes yeux sa compagne pleurant sur le quai. « Je le connais de trop, il ne sortira pas vivant des événements », m'a-t-elle dit.

J'ai revu Ascaso quelques mois plus tard sous les cieux de Barcelone, toujours modeste, tranquille et énergique. A Barcelone il entra au Syndicat du Textile, qui devint bientôt le centre de l'activité révolutionnaire de la ville. A Barcelone

j'ai vu aussi sa mère : une vieille femme dont le visage portait l'empreinte de la vie féroce que mène ce peuple. Elle avait mis au monde douze enfants, il ne lui en restait à cette époque que deux, Francisco et une fille. Il fallait voir cette mère, comment elle tremblait pour le sort de son fils, car elle savait bien qu'Ascaso se ménageait peu. En effet, dès son arrivée en Espagne il tenta d'organiser la résistance armée du prolétariat. Il parcourait le pays à la recherche des armes, et cela était dangereux sous la république aussi bien que sous la monarchie. Ainsi depuis 1931 Ascaso était plus souvent en prison qu'en liberté. En automne 1931 il fut arrêté et féroceement battu à la préfecture de police de Barcelone; rappelons qu'à ce moment au ministère de la Justice siégeait le socialiste De los Rios. Et si je me permets de rappeler ici ce côté clandestin de l'activité d'Ascaso, c'est pour évoquer les responsabilités de ceux qui laissaient en liberté la camarilla militaire tandis que le prolétariat restait désarmé. La démocratie espagnole a commencé à distribuer des armes un peu tard... Combien de vies ouvrières aurait-on pu épargner et peut-être aussi celle d'Ascaso.

Ida METT.

Lazarévitch est libre !

Nous avons signalé déjà que le gouvernement belge, y compris les ministres socialistes, était disposé à réprimer avec férocité toute tentative d'occupation d'usines. Ainsi non seulement envoyait-il des brigades de gaz et des auto-mitrailleuses, mais il proclama aussi le droit de réquisition. Des militants syndicaux et de simples grévistes furent arrêtés en masse et conduits devant les tribunaux.

Nous avons eu l'occasion d'assister à une de ces séances, laquelle nous a laissé une bien nette impression de la justice de classe. Ainsi les grévistes comparaissent menottes au poignet. La salle est pleine de gendarmes et agents de police venus témoigner contre les grévistes. Et ce sont exclusivement leurs témoignages qui sont pris en considération. Dans pareilles conditions furent jugés de nombreux grévistes, entre autres notre camarade Lazarévitch, qui fut condamné à 7 mois de prison et 2.100 francs d'amende pour avoir, en tant que délégué syndical, tenté de débaucher une usine.

Ces sentences sévères ont excité la population laborieuse, et le mot d'ordre d'amnistie pour fait de grève avait commencé à gagner du terrain. Le Peuple lui-même avait écrit que dans un but d'apaisement la Chambre devrait voter l'amnistie. Deux projets de loi ont été déposés à la Chambre par les fractions socialiste et communiste.

Entre temps des bruits commencèrent à circuler que la discussion de ces projets serait renvoyée au mois d'octobre, mais en attendant le ministre de la Justice appliquerait un sursis d'exécution à tous les grévistes déjà condamnés, sauf à Lazarévitch. Ces bruits en effet se sont confirmés et le 13 juillet tous les condamnés détenus à Bruxelles ont été libérés à l'exception de Lazarévitch. Et ce n'est que grâce à la protestation énergique de tous les secrétaires syndicaux bruxellois, qui signèrent une dépêche de protestation envoyée au ministre de la Justice, que Lazarévitch fut libéré quelques jours après.

Cependant le gouvernement comprit que l'opinion pour l'amnistie était trop énergique et qu'il ne pourrait plus remettre la discussion pour octobre. Aussi a-t-il déposé une loi de cadre sur l'amnistie, qui fut votée par la fraction socialiste (les communistes se sont abstenus). Cette loi proclame l'amnistie en principe, pour fait de grève, mais laisse au gouvernement des prérogatives d'appliquer cette loi quand bon lui semblera. Tout cela s'explique par le simple fait que le mouvement de grève n'est nullement terminé en Belgique et le gouvernement prétend qu'une amnistie totale à l'heure actuelle serait une prime à la désobéissance.

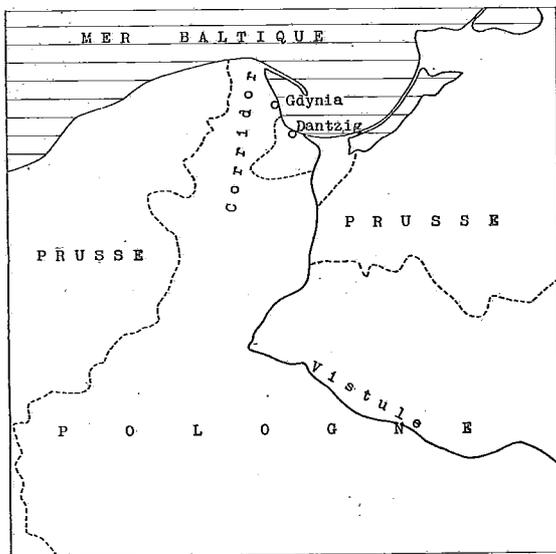
NOTES D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE

Libérez Dantzig !

Ainsi donc, voilà encore une occasion pour nos va-t-en guerre de jeter feu et flammes : Dantzig veut être libre. Et voici encore de quoi nous faire traiter de pro-hitlériens : nous disons que Dantzig a tout à fait raison de vouloir être libre.

Rappelons d'abord pourquoi le Traité de Versailles a donné à Dantzig un statut spécial faisant de cette ville allemande un Etat à part, à moitié gouverné par ses habitants et à moitié gouverné par la Société des Nations.

La Pologne, grand Etat de 30 millions d'habitants pourvu d'une forte industrie charbonnière qui ne peut vivre que par l'exportation, aurait pu être entièrement jugulée par ses voisines si elle n'avait pas eu de débouché sur la mer. D'où l'attribution à la Pologne du fameux corridor qui, séparant la Prusse en deux, portait le territoire polonais jus-



qu'à la mer Baltique. Ce corridor, tel qu'il avait été tracé, avait l'avantage d'être peuplé, non d'Allemands comme les territoires d'alentour, mais de Polonais; en revanche, il avait un très grave inconvénient pour le but poursuivi : c'est que son rivage ne comportait aucun port. La Pologne aboutissait bien à la mer, mais elle ne pouvait rien y embarquer, ni y débarquer... Pour obvier à cet inconvénient, le traité de Versailles enleva à l'Allemagne le port, contigu au corridor, de Dantzig, et, comme on ne pouvait décemment le donner à la Pologne, Dantzig étant une ville essentiellement allemande, on en fit un Etat séparé, à constitution hybride, où les pouvoirs de la S.D.N. étaient suffisants pour que la Pologne soit assurée en tout état de cause de pouvoir procéder librement aux embarquements et aux débarquements de ses marchandises.

Tout cela était très bien, et on me permettra de rappeler qu'à l'époque où tout l'effort de nos soi-disant pacifistes et de nos soi-disant antiimpérialistes français consistait à acheter la paix à l'Allemagne en lui livrant la Pologne par la suppression

du corridor, nous avons soutenu — en accord d'ailleurs avec une partie de la social-démocratie allemande — le droit de la Pologne au corridor. Ce droit, nous continuerons à le soutenir.

Mais en ce qui concerne Dantzig, la situation, depuis l'époque du Traité de Versailles, a changé : le littoral polonais n'est plus sans port, le Pologne y a en effet construit, sur son propre territoire, à l'extrémité du corridor, un superbe port, Gdynia, qui peut faire face à tous ses besoins. On ne peut donc plus étrangler le commerce extérieur de la Pologne en lui fermant Dantzig. C'est le port de Dantzig maintenant qui a besoin des marchandises polonaises, et non plus celles-ci qui ont besoin du port de Dantzig.

Le statut spécial fixé par le Traité de Versailles pour l'Etat de Dantzig n'a donc plus de raison d'être; celui-ci doit donc être laissé libre de décider de son sort : se réincorporer à l'Allemagne s'il le désire, ou rester un Etat distinct et indépendant, s'il le préfère, indépendant de tous, y compris de la S.D.N.

Antiimpérialistes, nous accepterions peut-être de faire la guerre pour l'indépendance de Dantzig, — mais sûrement pas pour le maintien de sa mise en sujétion.

L'Autriche se libère de Mussolini

C'était à prévoir depuis le limogeage de Starhemberg, l'homme de Mussolini : pour échapper à l'étreinte du fascisme italien, l'Autriche a fait sa paix avec l'hitlérisme germanique. Les raisons profondes en sont celles qui n'ont pas cessé un instant, depuis dix-sept ans, de faire souhaiter à l'Autriche sa réunion à l'Allemagne; une raison plus immédiate, c'est l'impossibilité où se trouvait le gouvernement autrichien de continuer indéfiniment à gouverner contre la majorité de son pays, à ne pouvoir s'appuyer que sur une minorité, et une minorité constituée, comme l'a signalé il y a quelque temps la R.P., des éléments les plus vieux, les plus bornés, les plus abrutis de la campagne.

Mais ne croyez-vous pas qu'il y a là un bel exemple de « justice immanente » ? Lorsqu'il y a quelques années Brüning, faisant un ultime effort pour sauver le parlementarisme allemand en tentant de desserrer une dernière fois l'étau du Traité de Versailles, constituait une union douanière de l'Allemagne avec l'Autriche, l'« Anschluss économique », toute la France y opposa son veto indigné. Je dis bien : toute la France, la France impérialiste et la France dite socialiste. Nous fûmes, je crois, à peu près les seuls de ce pays à prendre résolument position en faveur de l'Anschluss.

L'Anschluss des démocraties allemande et autrichienne ne put donc avoir lieu : la conséquence en fut l'avènement du fascisme dans les deux pays : Hitler en Allemagne, Dollfus en Autriche. Et aujourd'hui, c'est entre ces deux fascismes que l'Anschluss va se réaliser, sous les protestations toujours indignées, mais désormais impuissantes, de nos impérialistes... et de nos démocrates.

Voilà où conduit le mépris des principes. Les démocrates français ont fait passer leurs intérêts impérialistes avant la défense du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont pourtant ils se réclamaient; le résultat en est que l'Autriche

n'en dispose pas moins aujourd'hui d'elle-même comme elle l'entend, mais qu'elle en dispose grâce au fascisme et contre la démocratie.

Tous patriotes !

La marée patriotique, de plus en plus, submerge tout ! Ceux que l'on avait pu croire un moment décidés à maintenir le drapeau de l'internationalisme prolétarien contre le néo-nationalisme des soldisant communistes, ne trouvent plus rien de mieux pour s'opposer à ceux-ci que de se faire plus nationalistes encore qu'eux ! Entre la Rocque, Thorez et Doriot, c'est la course à qui sera le plus pour l'« union de la nation française » !

Cela, 90 ans après que le *Manifeste communiste*

proclamait que « les prolétaires n'ont pas de patrie », — 70 ans après que l'*Association Internationale des Travailleurs* se fondait pour réaliser le mot d'ordre du même Manifeste : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! ».

A la revue du 14 juillet, tandis que les uns criaient *Vive le Front National*, les autres, paraît-il, répondaient par *Vive le Front National populaire !* Nous, nous crions :

A bas tous les Fronts NATIONAUX, populaires ou non !

Plus que jamais : *A bas la Nation !*

Plus que jamais : *Vive la Classe !*

R. LOUZON.

LA VÉRITÉ SUR L'U. R. S. S.

La consécration des Soviets comme Conseils municipaux

La publication (*Izvestia* du 12 juin) du projet de nouvelle Constitution oblige à relire des textes maintenant destinés aux archives :

1° La « *Déclaration des droits du travailleur et du peuple exploité* », adoptée en janvier 1918 par le III^e Congrès panrusse des Soviets ;

2° La « *Constitution de l'Union* », approuvée par le II^e Congrès des Soviets de l'Union en janvier 1924 ;

3° La « *Constitution de la République russe des Soviets* » dans sa dernière rédaction, datant du XII^e Congrès panrusse des Soviets en mai 1925.

Et la première réflexion qui vient à l'esprit est : « Mais pourquoi, diable ! une nouvelle constitution ? Est-ce que vraiment celle qui est en cours n'est pas assez révolutionnaire ou bien... trop ? »

Pour y comprendre quelque chose, n'exigeons pas trop de logique. Ce n'est pas obligatoirement pour changer des lois qu'on en renouvelle les textes et les deux choses n'ont même aucun rapport entre elles lorsqu'il s'agit d'une constitution qui n'est pas appliquée.

Tout ce que pouvaient désirer les travailleurs est contenu dans les premiers textes : tout le pouvoir à leurs soviets, la terre aux paysans et les usines aux ouvriers, suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, entière liberté aux classes travailleuses de toutes les races de l'Union, etc...

D'aussi belles promesses se retrouvent dans le nouveau projet, accompagnées de quelques changements d'appellation : plus de Comité central exécutif de l'Union, mais un « *Conseil suprême de l'Union* » ; plus de Congrès des Soviets de l'Union, mais deux organismes élus pour quatre ans : le « *Conseil de l'Union* » et le « *Conseil des Nationalités* », images de parlements dont le rôle se bornera probablement à sanctionner périodiquement, après application, des lois et décrets signés par les organismes permanents du pouvoir. Plus de présidium du Comité central exécutif, mais un « *présidium du Conseil suprême* » ; le Conseil des Commissaires du Peuple reste intact ; etc...

Quant au vote direct et secret que l'on veut accorder, il ne peut avoir de valeur qu'autant que le droit de défendre des points de vue différents et de présenter des candidats antigouvernementaux est toléré ; or rien ne laisse prévoir un changement prochain dans la pratique du régime.

L'établissement de plébiscites ne fait que rapprocher les formes de gouvernement stalinienne et

hitlérienne. Il est très commode — là où toute opposition est bannie, où la presse et la propagande sont unilatérales et la répression féroce — de soulever l'opinion publique autour d'une question qu'on fait mousser à dessein pour enlever un vote massif. Le bénéfice moral pour le gouvernement dictatorial est double : il fait figure de démocratie et en même temps il tâte le pouls de sa population ; il peut connaître ainsi l'importance des votes négatifs et les lieux où ils se produisent. Habituer son peuple à se faire, c'est aussi risquer des explosions que le plébiscite et le vote secret peuvent aider à prévenir. Un premier pas dans ce sens vient d'être fait en organisant une réclame intense dans le pays autour du projet et en sollicitant l'avis de la population ; avis qui se résume, selon la presse, à des louanges enthousiastes et unanimes. On a bien su faire ressortir que la nouvelle constitution était l'œuvre personnelle du Maître !

Le changement le plus important, quant aux textes, serait la consécration des « soviets » comme *conseils municipaux* ; ils le sont en pratique depuis 1918, mais officiellement le Comité central exécutif était leur émanation, tandis que le nouvel organisme du pouvoir légal, le Conseil suprême de l'Union, issu d'élections particulières, n'aura plus aucune origine soviétique. Du jour de l'acceptation de la nouvelle constitution le cri des « soviets partout » devra faire place à celui des « conseils municipaux partout » et celui de « tout le pouvoir aux soviets » ne s'appuiera même plus sur un texte. Donc le projet, dont la discussion et l'approbation ne viendront qu'au cours du Congrès des Soviets de l'Union, prévu spécialement pour le 25 novembre, n'apporte aucun changement à la vie réelle du pays et le lecteur averti continuera de réclamer pour le moins une *commencement d'application* de cette constitution, de la nouvelle ou de l'ancienne, peu importe !

Staline sait pertinemment que ce ne sont pas les textes qui manquent en U.R.S.S. et qu'il n'était nul besoin de 146 articles nouveaux divisés en 12 chapitres pour doter le pays d'une seule miette de liberté réelle. Quelles sont donc les raisons de cette nouvelle comédie ?

Tout d'abord, l'atmosphère du régime exige de nourrir continuellement l'enthousiasme des jeunes générations par des nouveautés sans cesse plus solennelles et grandioses ; il faut bien que les jeunes, qui sont le soutien du pays — ne l'oublions pas — aient l'impression d'aller toujours de l'avant. Le jour où ils se sentiraient piétiner serait bien près de celui d'un réveil désenchanté. C'est pourquoi tous les régimes dictatoriaux portent grand intérêt à l'entretien du feu sacré et créent tant d'occasions

de faire mousser l'enthousiasme populaire. Les bolcheviks ont toujours été des maîtres dans l'art de manier la pauvre âme populaire.

Par ailleurs, la société nouvelle prend corps et une force de plus en plus irrésistible pousse le régime à une évolution.

Cette force n'est malheureusement pas celle d'en bas; c'est celle de la nouvelle élite qui depuis 1917 s'empare toujours plus ouvertement du pouvoir réel (économique et administratif) : les hauts fonctionnaires de l'administration, des syndicats et du parti, les capitaines d'industrie, les officiers supérieurs, les chefs de l'économie, les grands spécialistes des sciences, des arts et de la plume, etc... Tous ceux qui forment les cadres du pays jouissent de la grosse part du gâteau « commun » et prennent de plus en plus conscience que la révolution a été faite pour eux par les ouvriers et les paysans; tous ceux-là exigent, quoique encore confusément, une normalisation du régime. Ils voudraient bien que les choses « s'arrangent »; ils sentent très bien qu'on ne peut museler indéfiniment le peuple sans s'exposer à une catastrophe. Ils sont pour un régime politique nouveau, mais qui ne touche pas au *statu quo* économique. En un mot, ils veulent une consécration politique de leur pouvoir économique.

Ce projet de constitution semble en être une étape encore bien prudente.

Les nouveaux textes proposés affirment avec insistance qu'il n'y a plus de classes dans le pays, que les droits sont les mêmes pour tous, que le but, somme toute, de la révolution est virtuellement atteint, et par conséquent qu'il est criminel de troubler le nouvel ordre de choses et d'attenter à la nouvelle propriété commune et socialiste. Ceci n'est pas exprimé dans la nouvelle constitution d'une façon aussi claire, évidemment, mais les commentaires officiels se chargent de dissiper toute méprise en faisant ressortir que la nouvelle « intelligentsia » est prolétarienne, que les classes ont disparu et qu'il n'existe plus qu'une seule et unique famille socialiste composée de différentes *couches sociales sœurs entre elles* (sic).

Qu'ont jamais demandé les élites de tous les temps, sinon qu'on considère l'entretien de leurs privilèges comme faisant partie d'une tâche commune et sacrée ?

La nouvelle classe privilégiée n'en demande pas plus et elle s'accommoderait assez d'un parlementarisme restreint : juste assez pour redorer le blason de la démocratie populaire dans le pays et illusionner pour quelque temps le paysan et l'ouvrier.

Il se peut encore que Staline ait suscité, en partie, cette affaire dans le but d'échanger son pouvoir occulte et illégal pour la fonction suprême de l'Etat, pour le titre nouveau de président du Présidium du Conseil suprême. Ce serait assez adroit d'occuper la place avant de sanctionner la transmission de pouvoir qu'on sent de plus en plus inévitable en U.R.S.S.

Staline chef d'une démocratie pour hauts fonctionnaires et spécialistes remplaçant Staline-dictateur : c'est un beau tour à jouer !

Mais n'anticipons pas; malgré toutes les raisons possibles que nous venons d'énumérer, cette nouvelle constitution marque plutôt un désir qu'une étape bien nette vers une normalisation du régime.

On s'étonnerait de l'impression que cette affaire produit en Occident si on ne savait pas que le maître de l'U.R.S.S. a grand besoin d'une telle impression pour cimenter son alliance avec les démocraties bourgeoises. Ce n'est probablement pas une des moindres causes du projet.

M. YVON.

EMPRUNT-IMPOT ET CONVERSION

Il y a bien des façons de voler le peuple, et les dirigeants soviétiques, qui en avaient innové quelques-unes, comme l'emprunt d'Etat obligatoire, ne veulent pas plus être en retard dans ce domaine que dans les autres. Ils viennent donc d'inaugurer la conversion de tous leurs emprunts intérieurs.

Du 27 juillet 1929 au 4 mai 1935, sept emprunts à dix ans avaient été émis dont la somme, au premier janvier 1936, atteignait 14.696 millions de roubles. L'intérêt était de 10 %, sauf pour les trois derniers milliards qui portaient 8 %.

Comme on le sait (voir *R. P.* du 10-5-34 et du 10-6-35), ces emprunts constituent un impôt direct de 10 % sur tous les salaires — impôt qu'on retient à chaque paie depuis des années — et la réalisation des obligations est impossible. Qu'on ne persiste pas à croire, surtout, que le taux élevé de l'intérêt reflétait une largesse de l'Etat; non, même à 20 %, ni les paysans ni les ouvriers russes n'auraient pu prêter à leurs gouvernants à cause de leur misère, sans parler du manque de confiance.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui 50 millions de travailleurs, et non des rentiers, ont une créance de près de 15 milliards sur leur gouvernement, et celui-ci, qui doit payer cette année 2 milliards d'intérêts, allait devoir bientôt commencer le remboursement du capital.

C'est pour n'en rien faire qu'il vient de décréter (*Izvestia* du 2 juillet 1936) sa première conversion, consistant en l'unification de tous les emprunts en question, à un taux de 4 % au lieu de 8-10 % et dans un délai de 20 ans au lieu de 10. Puis, comme la retenue sur la paie concernant le dernier emprunt touchait à sa fin, il décrète, par la même occasion un nouvel emprunt « obligatoire » de 4 milliards à 20 ans et à 4 % « réalisable » dès la première paie de juillet.

Boukharine en personne s'est fait, cette fois, le théoricien du vol en expliquant dans les *Izvestia* du 29 juin que l'Etat socialiste, donc le socialisme, et conséquemment les 50 millions d'ouvriers, employés et kolkhoziens, possesseurs involontaires d'obligations allaient profiter de la conversion.

Le Comité Central des Syndicats de l'Union n'a pas manqué, comme à l'ordinaire, d'« obliger toutes les organisations syndicales du pays à faire comprendre aux travailleurs : la grande importance politique du nouvel emprunt, les intérêts matériels qu'on en retire et le devoir de chaque citoyen-patriote (sic) de l'Union envers son gouvernement » (*Izvestia* du 2-7-1936). Autrement dit ce sont les syndicats ouvriers qui veilleront à ce que les travailleurs s'inscrivent sur les listes de souscription.

Aucun gouvernement au monde n'a de telles commodités. Et c'est peut-être là sa plus réelle nouveauté.

M. Y.

Staline prive Victor Serge de sa nationalité

21 juillet 1936.

Vous savez peut-être que la Légation Soviétique de Bruxelles m'a informé que par une décision du gouvernement de Moscou je suis — et une grande malade et mes enfants aussi — mis hors la nationalité soviétique (sans motivation connue). N'ayant pas de passeport, il m'est impossible de venir sous peu à Paris.

Fraternellement vôtre,

Victor SERGE.

FAITS ET DOCUMENTS

Le Contrat collectif des Cimentiers Maçons d'art et Aides

ARTICLE PREMIER

Le tâcheron est aboli sous toutes ses formes. Tous travaux au boni, à la prise ou aux pièces sont complètement abolis.

Tous les ouvriers, sans distinction, travaillant à l'heure et au compte direct de l'entrepreneur adjudicataire,

ART. 2

Salaires des maçons

Maçons plâtriers et convoyeurs	7. »
Garçon maçon, travaillant avec son compa- gnon	6.25
Garçon de relais.....	5.75
Limousinant	6.75
Garçon limousinant.	6. »
Carreutier	6.75
Conducteur de camionnette : tarif des Travaux publics.	

ART. 3

Considérant que doit être réalisée d'urgence l'application de la semaine de quarante heures, pour la période précédant cette application, la journée maximum de huit heures sera appliquée suivant la loi.

ART. 4

La paye aura lieu tous les samedis pendant les heures de travail et sur le chantier.

Préavis

S'il est procédé à des renvois d'ouvriers pour excédent de personnel ou cessation de travaux, un préavis d'une heure devra être observée, la journée étant payée intégralement.

Toute journée commencée sera intégralement payée.

Si le préavis n'est pas observé, le renvoi ne devra s'effectuer que le lendemain.

ART. 5

Le taux des heures supplémentaires est majoré de 25 % pour la première heure, de 30 % pour les deux heures suivantes, de 50 % pour les trois heures suivantes, de 100 % pour les heures suivantes, ainsi que pour les heures de nuit qui s'étendent de 20 heures à 6 heures.

ART. 6

En ce qui concerne le gros outillage, seules seront fournies par l'entrepreneur : les auges, règles et taloches.

ART. 7

Une pièce pouvant se fermer à clef sera mise à la disposition des ouvriers.

ART. 8

En ce qui concerne les outils à mains fournis par l'ouvrier en cas de vol, incendie, accident, les parties s'en remettent aux us et coutumes et à la jurisprudence.

ART. 9

Les frais de transport seront à la charge de l'entrepreneur.

Les indemnités de déplacement seront accordées suivant les indications ci-après.

Aucun déplacement pour les communes limitrophes de Paris.

Pour les communes immédiatement limitrophes aux localités précédentes. Fr. 3. »

Au delà de ces communes et jusqu'à dix kilomètres au delà de ces communes (comptés à la mairie)

Jusqu'à 25 kilomètres suivant les indications précédentes. 10. »

ART. 10

Tout ouvrier appelé à travailler en déplacement sera remboursé de ses frais de transport, de repas et de couchage, s'il y a lieu, suivant les us et coutumes en vigueur.

Pour un déplacement de vingt-cinq kilomètres

au moins et jusqu'à cinquante kilomètres il est alloué à l'ouvrier un voyage aller et retour toutes les semaines.

Au delà de cinquante kilomètres et jusqu'à cent kilomètres, il lui est alloué un voyage aller et retour toutes les quinzaines.

Au-dessus de cent kilomètres ce voyage aller et retour sera dû tous les mois.

L'embauchage sur place des ouvriers de la localité et des localités limitrophes ne comporte pas d'indemnité.

Les heures d'ouverture et de fermeture des chantiers seront respectées.

ART. 11

Le respect des us et coutumes de la corporation :

— Les trois heures payées aux ouvriers à l'embauche, avec minimum de présence de trois jours, sauf en cas de départ volontaire des ouvriers;

— Les garçons de relais n'ont pas droit aux heures de grève;

— Le compagnon aura toute possibilité d'embaucher son garçon en respectant les us et coutumes;

— Le déshabillage du matin est à la charge du patron;

— En cas de licenciement, le préavis d'une heure avant la fin de la journée pour chaque ouvrier est accepté par les parties. Il n'est pas accordé aux garçons renvoyés seuls;

— Pour la banlieue, en cas de renvoi, il sera accordé le temps de retour plus une heure;

— Le paiement, le bulletin de paie et la remise du certificat auront lieu en fin de journée, suivant les us et coutumes.

ART. 12

Les décrets et règlements de sécurité seront strictement respectés et affichés dans les chantiers et à portée de lecture des ouvriers.

Deux délégués seront désignés pour les chantiers de 10 à 100 ouvriers, ils devront avoir tous deux au moins deux ans de profession et le premier trois mois de présence dans l'entreprise, le second quinze jours de présence dans l'entreprise.

ART. 13

Il sera accordé aux ouvriers des congés payés dans les conditions qui seront fixées par la loi et sous la forme d'une caisse de compensation, répartissant les charges entre les employeurs.

ART. 14

Pour l'embauchage de leur personnel, les entrepreneurs feront appel, autant que possible, aux Offices publics de placement et aux Bureaux de placement des syndicats ouvriers, étant entendu que les ouvriers travaillant habituellement pour une entreprise et débauchés pour manque de travail, pourront être réembauchés directement.

ART. 15

A Paris, la voiture à bras est supprimée, réserve faite d'un périmètre de 500 mètres autour des chantiers.

ART. 16

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an. Il pourra être renouvelé après accord entre les parties. Chaque partie voulant le dénoncer préviendra l'autre trois mois avant l'expiration dudit contrat.

En cas de dénonciation avant expiration par l'une des parties, un délai de trois mois sera également obligatoire.

Le présent contrat étant accepté par les parties entrera en vigueur le quinze juin mil neuf cent trente-six.

Un exemplaire du présent contrat sera déposé aux Conseils des Prud'hommes.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



UN LIVRE INDISPENSABLE

Alfred ROSMER

Le Mouvement ouvrier pendant la guerre

■ ■ ■

De l'Union sacrée
à Zimmerwald

■ ■ ■

Un volume in-8 carré de 600 pages. Prix : 45 fr.
LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 17, rue Sambre-et-Meuse, PARIS-X^e. - Chèque postal : Paris 43-08

**LA R. P. est vendue
au numéro...**

... à PARIS

Librairie du Travail, 17, rue de Sambre-et-Meuse;
Marchand de journaux, 25, rue de la Grange-aux-Belles ;
Kiosque, angle de la rue de la Douane et de la place de la République;
Librairie de la Poste, angle de la rue Coppel et de l'avenue des Gobelins;
Kiosque, angle du boulevard de Port-Royal et de la rue Saint-Jacques;
Kiosque, angle de la rue Soufflot et du boulevard Saint-Jacques;
Kiosque, 17, boulevard Saint-Michel;
Ancienne Librairie Delesalle, 16, rue Monsieur-le-Prince;
Kiosque, angle du quai Conti et du quai de Corse;
Librairie de « La Lumière », 69, boulevard Saint-Germain.
Librairie Picard, boulevard Saint-Michel.
Librairie des Travailleurs, 47, rue Bénard (14^e).

... en PROVINCE

ALGER. — Chez Crespo, 7, rue Berthézienne;
AMIENS. — Chez Barbet, 3, rue Dom-Grenier;
DIJON. — Chez Mad. Hérard, 35, rue Sambin;
FIRMINY. — Navant, à la Bourse du Travail;
MARSEILLE. — Kiosque de la Bourse du Travail, rue de l'Académie;
MONTPELLIER. — Chez Louman, 23, rue de la Valfère;
NARBONNE. — Chez Pierre Albert, maison Gailard, route de Carcassonne.
TOULON. — Chez Cambier-Roscius, avenue de Verdun;

Editions de la LIBRAIRIE DU TRAVAIL
17, RUE DE SAMBRE-ET-MEUSE, PARIS-X^e

Marcel MARTINET

Culture

prolétarienne

« ... Certains symptômes annoncent que la classe ouvrière commence à se ressaisir. Mais il faut que ses hommes soient des hommes : non des machines, non des soldats, non des esclaves. »

Un volume : 12 francs
Envoi franco contre mandat au compte postal de la LIBRAIRIE DU TRAVAIL - PARIS 43-08.

MUSÉE DU SOIR

CERCLE CULTUREL PROLÉTARIEN

Sous le patronage de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne et du Groupe des Ecrivains Prolétariens

BIBLIOTHEQUE

CLUB

EXPOSITIONS

15, rue de Médéah, PARIS-XIV^e

Camarade syndiqué,

Tu seras cordialement accueilli à la

Bibliothèque

que l'Union des Syndicats et le Groupe des Ecrivains Prolétariens ont ouverte

15, Rue de Médéah (14^e)

TU Y TROUVERAS :

Des milliers d'ouvrages, brochures, collections de journaux et revues et dossiers de documents.

Ouvrages techniques et littéraires. Ouvrages de Sociologie et de Philosophie.

TU Y VERRAS :

Des Expositions de peinture, photographies et documents.

ET TU Y CONNAITRAS :

Des amis.

HEURES D'OUVERTURE :

Tous les soirs (sauf dimanches et fêtes) de 8 h. 1/2 à 11 heures, et le samedi après-midi, de 2 heures à 6 heures.

Bibliothèque

15, rue de Médéah (14^e)

VIENT DE PARAÎTRE

Ce qu'est devenue la Révolution Russe

par M. YVON

PRÉFACE DE PIERRE PASCAL

Nous sommes persuadés qu'il n'est pas un des amis, des abonnés ou des lecteurs de la « R. P. » qui ne prendra à cœur, non seulement de lire, mais de répandre au maximum cet ouvrage court mais magistral qui n'a, à l'heure actuelle, son équivalent dans aucune langue.

Une première partie expose d'une façon remarquablement concrète le niveau de vie matérielle de l'ouvrier russe; une seconde partie indique son degré de liberté, de liberté non seulement politique et intellectuelle, mais de liberté dans les actes les plus courants de la vie de chaque jour.

Enfin, dans une troisième partie qui est un véritable modèle d'analyse marxiste, si on osait encore employer cette expression après tous les ignobles emplois qui en ont été faits, Yvon trace de main de maître le tableau des nouvelles classes qui se constituent et se renforcent chaque jour davantage au sein de la société dite « soviétique ».

Pour donner à cet exposé plus d'autorité morale encore si possible, Pierre Pascal, qui a passé, dans le rang lui aussi, quinze années en U.R.S.S. et qui, au début de la Révolution, a rendu à celle-ci des services décisifs, alors que les complots terroristes de l'Ambassade et de la Mission militaire françaises menaçaient chaque jour le nouveau régime dans son existence et ses dirigeants dans leur vie — Pierre Pascal a bien voulu faire précéder l'œuvre d'Yvon d'une préface : **Ceux qu'il faut croire.**

Commandez-nous donc sans désespérer autant d'exemplaires de cette brochure qu'il vous faudra.

L'exemplaire est au prix de **2 francs (2 fr. 25 franco)**, mais ne vous contentez pas d'en commander un seul exemplaire. Nous vous enverrons franco :

5 exempl. : 10 fr. - 10 exempl. : 18 fr. - 50 exempl. : 75 fr. - 100 exempl. : 130 fr.

Utilisez pour votre commande notre Compte de Chèques Postaux : *Révolution Proletarienne*, 54, rue du Château-d'Eau. Compte N° 734.99, Paris

COLLECTION DE "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" - II

R. LOUZON

L'Economie Capitaliste

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

D'abord, comprendre !

Un volume, envoyé franco contre 12 francs versés
à notre Compte postal : "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" 734-99 Paris